

# 2016-2021

# Procès-verbal n° 20a de la séance ordinaire du Conseil général du mardi 18 décembre 2018, salle du Grand Conseil, Fribourg

Présidence: M. Julien Vuilleumier

#### Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.01 heures.

Présence de 75/80 Conseillers généraux et de 5/5 Conseillers communaux.

Excusés (4): MM. Emmanuel Kilchenmann, Martin Kuhn, Jean-Frédéric Python et Nicolas Stevan.

Absente (1): Mme Tina Odermatt.

Scrutateurs: MM. Gilles Bourgarel, Bernard Dupré, Jean-Noël Gex, Alain Maeder, François Miche et Mario Parpan.

Secrétariat: Mmes et M. Anne Banateanu, Ingrid Buntschu, Mathieu Maridor et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: M. Vincent Haymoz.

**Le Président**. M. le Syndic, Mme la Vice-Syndique, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, M. le Vice-Président, chers collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 19ème séance ordinaire.

Je salue également les membres de l'administration communale, en particulier M. Laurent Simon-Vermot, Chef du Service des finances, les visiteurs sur la tribune, ainsi que les représentants de la presse.

Je constate que la convocation du 26 novembre 2018, contenant l'ordre du jour de la séance de ce jour et de la séance de relevée de demain, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?

Tel n'est pas le cas. L'ordre du jour est ainsi approuvé.

- 1. Communications du Président;
- 2. Approbation du procès-verbal nº 19 de la séance du Conseil général du 29 octobre 2018;
- 3. Election d'un membre à la Commission de fusion en remplacement de M. Simon Murith;
- 4. Examen du budget de fonctionnement 2019 de la Commune Message n° 32;

Représentant du Conseil communal: M. Laurent Dietrich, Directeur des Finances Rapport de la Commission financière

Chaque membre du Conseil communal défendra le budget de sa Direction

- 5. Examen du budget des investissements 2019 de la Commune Message n° 32;
  - I. Inscription des investissements déjà votés (catégorie I)
  - II. Octroi et inscription des investissements à voter au budget 2019 (catégorie II)

1.	300.506.20	Renouvellement du mobilier scolaire + informatique 2019	Fr.	505'000
2.	401.506.25	Radars pour installations lumineuses 2019	Fr.	80'000
3.	402.506.01	Raccordements électriques pour manifestation 2 <sup>ème</sup> tranche	is: Fr.	200'000
4.	430.501.17	Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école, piétons, deux-roues, transports publics		100'000
5.	430.506.20	Renouvellement de matériel de signalisation lumineuse	Fr.	100'000
6.	511.506.01	Menuiserie intérieure: raboteuse	Fr.	70'000
7.	514.506.00	Serrurerie: cintreuse	Fr.	50'000
8.	520.501.30	Dangers naturels: assainissement des falaises	Fr.	100'000
9.	520.501.31	Remise en état du Pont des Neigles: 2 <sup>ème</sup> étape	Fr.	1'000'000
10.	520.501.35	Sous-Pont de Zaehringen	Fr.	350'000
11.	520.501.37	Pont du Milieu: étude du projet	Fr.	100'000
12.	520.501.39	Pont de Berne: étude du projet	Fr.	150'000
13.	520.501.40	Fontaine de la Fidélité	Fr.	170'000
14.	520.501.41	Mur de soutènement de la rue de la Palme	Fr.	900'000
15.	520.501.42	Voûtage du Gottéron	Fr.	230'000

16.	520.501.43	Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (IHand) – mise en conformité des arrêts TC 2019	Fr.	150'000
17.	520.501.44	Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit	Fr.	1'000'000
18.	520.501.57	Entretien des chaussées et trottoirs 2019	Fr.	1'000'000
19.	520.506.21	Saleuse et équipement pour la saumure	Fr.	120'000
20.	520.506.22	Véhicules: remplacements 2019	Fr.	510'000
21.	532.501.36	Murs des Jardins Lucien Nussbaumer	Fr.	100'000
22.	560.506.01	Etudes énergétiques sur les potentiels communaux et plan lumière	Fr.	200'000
23.	560.506.02	Cartographie et mise en réseau de la biodiversité	Fr.	100'000
24.	560.506.03	Etude préliminaire à la refonte du règlement déchets	Fr.	150'000
25.	611.503.35	Surélévation BATPOL de 6 niveaux: complément du crédit d'étude	Fr.	500'000
26.	611.503.37	CAD rue de l'Hôpital 2: raccordement et avance partielle des frais fixes à Groupe E Celsius	Fr.	200'000
27.	611.503.38	Assainissements énergétiques: installations techniques et enveloppe 2019: études et travaux	Fr.	550'000
28.	611.503.39	Sécurité et normes incendies: électricité 2019	Fr.	75'000
29.	612.503.02	CO Belluard: 1ère étape 2019 avant rénovation	Fr.	100'000
30.	612.503.30	Jura Sainte-Agnès A: réfection de 8 classes pour le primaire: études	Fr.	200'000
31.	612.503.31	CO Pérolles: études de faisabilité	Fr.	140'000
32.	612.503.32	AES Beaumont-Vignettaz - mobilier	Fr.	200'000
33.	612.503.45	CO Jolimont, salle Michel Ducarroz - réfection technique théâtrale: sono et lumière	Fr.	100'000
34.	612.503.93	Ecole de la Vignettaz A et C: détection incendie bâtiments existants (honoraires)	Fr.	120'000
35.	612.506.00	Ecole Vignettaz - compactus archives	Fr.	200'000
36.	613.503.40	CAD Rue de Morat 61-63-65: raccordement au chauffage à distance - avance partielle des frais fixes à Groupe E Celsius	Fr.	100'000

37.	613.503.41	Kiosque place Georges-Python: transformation intérieure et agrandissement	Fr.	50'000
38.	615.501.06	Abris bus: Pré-Fleuri, projet Fribourg (ou)vert	Fr.	80'000
39.	615.503.01	Places de jeux du quartier d'Alt: remise en état des jeux et remplacement gomme coulée Villa Thérèse/Kybourg	Fr.	85'000
40.	615.506.00	Maison de justice: parafoudre	Fr.	65'000
41.	617.501.00	Centre de quartier du Schoenberg: réadaptation des barrières et murs de soutènement	Fr.	150'000
42.	620.501.88	Fribourg (ou)vert: réalisation de places de jeux et d'agrément au Schoenberg en collaboration avec l'Agglo (projet-modèle ARE Espaces Ouverts Fribourg)	Fr.	650'000
43.	620.501.90	Connexion MD entre le quartier du Windig et la centralité du Schoenberg: passerelle à travers le vallon de la Ploetscha	Fr.	320'000
44.	620.501.92	Réaménagement de la place du Pertuis et de la rue de la Neuveville: études	Fr.	250'000
45.	620.501.93	Place de jeux du pont de Zaehringen: étude et réalisation	Fr.	550'000
46.	620.501.95	Plan d'aménagement local (PAL) révision - mandat juriste oppositions	Fr.	340'000
47.	620.501.96	Paysage Nature en ville - parcs et jardins urbains: études et déploiement	Fr.	300'000
48.	620.501.97	Couverture Autoroute A12	Fr.	90'000
49.	620.501.99	Vignettaz: signalétique bâtiments existants	Fr.	25'000
50.	621.506.17	Parcs et promenades - Cimetière: remplacement de véhicules	Fr.	220'000
51.	700.506.50	Mise en place de la GED: 2 <sup>ème</sup> étape (III)	Fr.	480'000
52.	700.506.58	Fibre optique FriNet 2019 + redondance	Fr.	70'000
53.	911.501.04	Beaumont-Vignettaz: entretien du terrain multisports	Fr.	60'000
54.	911.501.05	Stade universitaire Saint-Léonard: changement du tapis synthétique des terrains de football	Fr.	680'000
55.	911.501.06	Site sportif du Guintzet: drainage et arrosage automatique du terrain d'entraînement	Fr.	80'000

56. 917.506.01 Halle omnisports: rénovation / entretien sol Fr. 70'000

Ces achats, études ou travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

57. 532.501.48 Collecteurs évacuation des eaux 2019 Fr. 2'000'000

58. 532.506.07 Station d'épuration: traitement des

micropolluants Fr. 150'000

Ces investissements seront financés par les taxes de raccordement.

III. Inscription des investissements à voter ultérieurement (catégorie III)

- 6. Votes finals sur le budget 2019 de la Commune;
  - a. budget de fonctionnement
  - b. budget des investissements
- 7. Plan financier 2019-2023;

Représentant du Conseil communal: M. Laurent Dietrich, Directeur des Finances Rapport de la Commission financière

- 8. Décision quant à la transmission:
  - a. de la proposition
  - nº 8 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Bureau du Conseil général d'étudier la possibilité que le versement des jetons de présence soit conditionné à une prise de parole d'une minute semestrielle minimum au Conseil général;
  - b. <u>des postulats</u>
  - nº 95 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier la mise en œuvre d'une première action humanitaire citadine en vue d'accueillir cinquante migrants;
  - n° 96 de MM. Christophe Giller (UDC) et Pierre-Alain Perritaz (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de renommer la salle d'instruction au premier étage du bâtiment du feu en salle "Philippe Jordan";
  - n° 97 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de déplacer l'arrêt de bus "Flixbus" de la rue Louis-d'Affry vers le site de Saint-Léonard;
- 9. Réponses aux questions:
  - n° 107 de M. Simon Murith (PDC/PVL) relative au nombre d'accidents par année impliquant des piétons et des cyclistes dans le quartier de Jura-Torry-Miséricorde depuis l'ouverture du pont de la Poya et aux mesures de sécurité envisagées par le Conseil communal pour le réduire;
  - nº 108 de MM. Daniel Gander et Emmanuel Kilchenmann (UDC) relative à l'utilisation abusive de la messagerie électronique du Conseil général par des associations;

- nº 110 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) relative à l'intérêt de la Ville de Fribourg à contribuer à la pérennisation de la valorisation de ses enceintes, de ses tours et fortifications médiévales;
- nº 111 de M. Raphaël Fessler (PDC/PVL) relative aux coûts de naturalisation facturés aux candidats en ville de Fribourg;

1	0		:. <i>.</i> _	
			ive	rc

# 1. Communications du Président

#### Le Président.

- A. Je vous donne la liste des personnes excusées pour la séance de ce soir. (cf. supra).
- B. Le 14 novembre 2018, nous avons reçu de la part du Secrétariat du Conseil général un formulaire à remplir relatif au registre des intérêts des membres du Conseil général. Merci de le remplir et de le retourner au plus tard le lundi 7 janvier 2019, selon les indications contenues dans le courriel.
- C. Je vous informe qu'en date du 14 novembre 2018 et conformément à l'article 29 du RCG du 18 septembre 2018, le Bureau du Conseil général a décidé de créer une Commission spéciale de 11 membres au sujet des mesures prévues en 2020 pour la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF). La composition de cette Commission est la suivante:
  - Présidence: M. Elias Moussa
  - <u>Membres</u>: Mmes et MM. Alexandre Sacerdoti, Simon Murith, Michaël Li Rosi, Matthieu Loup, Marine Jordan, Pierre-Alain Perritaz, Monica Mendez, Jean-Pierre Wolhauser, David Aebischer et Eva Heimgärtner.
- D. Je vous rappelle que le 22 novembre 2018, le Préfet de la Sarine a rejeté le recours déposé par MM. les Conseillers généraux Simon Murith, Bernhard Altermatt, Jean-Pierre Wolhauser, David Krienbühl, Christophe Giller et Pascal Wicht contre la décision du Conseil général de mettre à disposition des élèves de la Ville de Fribourg un abonnement annuel de transports publics.
- E. Je vais vous épargner les communications habituelles concernant l'ordre et la bonne tenue des débats mais je vous saurais gré de respecter ces éléments.

Par contre, je vous rappelle que selon l'article 50, alinéas 3 et 4 du RCG, une fois que la discussion de détail est close, les rapporteurs/euses et le Conseil communal sont invités à répondre aux interventions et à se déterminer à leur sujet. S'il s'agit du rapport de gestion, du budget et des comptes, le représentant-e du Conseil communal s'exprime en premier, puis le rappor-

teur/euse de la Commission financière. Après prise de position des rapporteurs/euses, le Président-e peut donner à nouveau la parole aux membres auxquels il a été répondu s'il s'agit de rectifier une inexactitude manifeste ou d'apporter brièvement une clarification.

F. Nous prendrons une pause vers 21.00 heures. La séance de ce soir sera levée à 22.30 heures et sera suivie d'une verrée au Café du Gothard. La séance de relevée de demain soir commencera également à 19.00 heures.

2. Approbation du procès-verbal nº 19 de la séance du Conseil général du 29 octobre 2018

Le Président. Y-a-t-il des remarques quant à ce procès-verbal?

Cela ne semble pas être le cas, le procès-verbal est donc adopté avec mes remerciements à son rédacteur, M. Mathieu Maridor, et à ses collaboratrices.

3. Election d'un membre à la Commission de fusion en remplacement de M. Simon Murith

**Le Président**. Conformément à l'article 49 de notre règlement, je décide de limiter le temps de parole à deux minutes pour ce point de l'ordre du jour.

**Altermatt Bernhard** (PDC/PVL). Le groupe PDC/PVL vous propose la candidature de candidat M. Jean-Luc Dreyer, professeur émérite à l'Université de Fribourg. M.J.-L. Dreyer siège dans la Commission cantonale de la formation et de l'éducation et habite le quartier du Bourg. Il habite donc au centre-même du centre de cette future ville plus grande. Il est un partisan enthousiaste de la fusion. Ce dont il rêve, c'est effectivement d'un "Fri-Bourg" plus grand.

**Rugo Claudio** (PA). Rassurez-vous, je ne vais pas me présenter à la Commission de fusion. Par contre, vous n'avez traité du point relatif à l'approbation de l'ordre du jour. Je suis arrivé en retard.

Le Président. Le point a déjà été traité. La séance a commencé à 19.00 heures.

Rugo Claudio (PA). D'accord, merci.

**Le Président**. Est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer par rapport à la proposition de candidats?

Cela n'est pas le cas. Je constate que le nombre de candidat est égal au nombre de postes à repourvoir. Selon l'article 46 LCo alinéa 1bis, le candidat peut être élu tacitement. Toutefois, l'article 9b RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, M. Jean-Luc Dreyer est proclamé élu sans scrutin. Je félicite M. J.-L. Dreyer pour son élection. (Applaudissements).

# 4. Examen du budget de fonctionnement 2019 de la Commune – Message n° 32

**Le Président**. Vous avez reçu le Message n° 32 intégré au fascicule "Budget 2019" qui contient également la présentation de tous les chiffres nécessaires à la bonne compréhension de l'exercice. Nous allons d'abord discuter du Message sur le budget de fonctionnement en général, puis nous discuterons de chaque dicastère en détail l'un après l'autre.

**Dietrich Laurent, Directeur des Finances**. En préambule, le Conseil communal tient à remercier la Commission financière pour l'examen détaillé du budget 2019 de la Ville de Fribourg et les discussions constructives y relatives. Je remercie également le Service des finances pour son immense travail, ainsi que l'ensemble des Services de la commune pour leur implication dans le processus budgétaire durant les sept derniers mois.

Sans vouloir répéter le Message du budget 2019, voici les éléments les plus importants.

# 1. Budget de fonctionnement

Le total des charges est de 260'994'537,60 francs, celui des revenus est de 261'488'009,45 francs. Le budget 2019 présente donc un excédent de revenus de 493'471,85 francs, soit 0,2% du total des charges.

Si l'on regarde le résultat du budget 2019 de manière plus approfondie, il est à constater que:

- Le bénéfice avant amortissements et réserves volontaires est de 22,5 millions de francs.
- Les amortissements se montent à 15,5 millions de francs, le bénéfice avant réserves volontaires non obligatoires est de 7 millions de francs.
- Les réserves volontaires proposées sont les suivantes: 4 millions de francs pour la décharge de la Pila et 2,5 millions de francs pour le fonds de politique foncière active (PFA), ce qui donne un bénéfice arrondi de 500'000 francs.

Par rapport au budget 2018, la version 2019 est influencée par les éléments principaux suivants par nature.

Du côté des recettes, la situation est la suivante:

- Recettes fiscales: +5,6 millions de francs. Il faut remarquer les facteurs principaux suivants:
  - + 5 millions de francs sur le bénéfice et le capital des personnes morales dus à des sorties volontaires ou prévues de régimes fiscaux particuliers qui se cumulent comme prévu pour la troisième année. Si cette hausse massive est une bonne nouvelle (en outre déjà constatée pour les exercices 2017 et 2018), il y aura probablement un retour dans les mêmes proportions après l'entrée en vigueur du Projet fiscal 17 Réforme fiscale et financement de l'AUS (RFFA) ainsi qu'un impact négatif pour la commune en termes de péréquation intercommunale. Les mises en réserve en 2017 et 2018 devraient permettre un lissage de ces effets.
  - + 600'000 francs sur le revenu des personnes physiques, suivant ainsi la faible croissance démographique (voire la stagnation) dans la commune
  - 400'000 francs sur la fortune des personnes physiques dû à des situations particulières
- D'autres impôts, taxes et émoluments qui varient légèrement mais qui restent difficiles à prévoir.

Si l'on regarde les charges par nature:

- Charges du personnel: + 1,8 million de francs dû d'une part à une augmentation de l'effectif (+900'000 francs ou +1,5%, suivant ainsi l'objectif du Conseil communal) et d'autre part, des mesures spécifiques, notamment l'uniformisation des conditions pour les contrats à durée déterminée (CDD) (+200'000 francs) et une mesure salariale unique de 200'000 francs à titre de compensation de la contribution d'économie de 2014. Le Conseil communal reste très prudent avec ces charges en vue de la fusion mais constate aussi l'augmentation progressive de l'Indice des prix à la consommation (IPC) qui devrait prochainement rejoindre l'indice de base, impliquant une augmentation des salaires.
- Charges des biens et marchandises: + 3,6 millions de francs avant tout en prévision de la prise en charge de manière gratuite des transports scolaires pour tous les élèves de la ville (+1,3 million de francs) ainsi que pour plusieurs projets et analyses qui pourront être détaillés dans la lecture de détail (+1,8 million de francs)
- Amortissements: + 1 million de francs dû à l'activation de la mise en service des investissements. Si l'augmentation 2019 est modérée, l'intensité des investissements à venir reste un des principaux sujets d'inquiétude pour les futurs budgets de fonctionnement.
- Remboursements et participations à des collectivités publiques: + 2,8 millions de francs concernant les subventions pour un groupe de quatre projets lié au Silo de blueFACTORY, + 800'000 francs de frais facturés par l'Agglo, principalement pour la mobilité et + 500'000 francs pour les EMS ainsi que diverses charges de l'Aide sociale, en partie compensées par des revenus. Ces charges sont elles-mêmes partiellement compensées par une diminution des frais facturés par l'Etat.
- A noter que les intérêts passifs diminuent en raison des bonnes conditions d'emprunt et des liquidités.

Des réponses plus détaillées sur certaines positions vous seront données lors de l'examen de détail des Services par les Directeurs/trices.

# 2. Budget des investissements

Je reviendrai sur ce point plus tard.

# 3. Indicateurs

Il est important de noter l'évolution de quelques indicateurs selon le budget 2019:

- L'endettement passe de 202,5 millions de francs en 2016 à 227 millions de francs en 2019, soit une augmentation de 24,5 millions de francs par rapport au début de la législature, mais une diminution de 12,5 millions de francs par rapport au budget 2018. L'augmentation de l'endettement est due à l'intensité de la réalisation de projets voulus par le Conseil communal. L'évolution des taux d'intérêt confirme le choix judicieux d'investir durant cette période. Elle reste toutefois -comme je l'ai déjà dit et comme je le redirai encore- le point le plus préoccupant qu'il conviendra de suivre avec une attention toute particulière.
- La dette par habitant évolue de 5'289 francs en 2016 à 5'558 francs en 2019. Il s'agit d'une augmentation proportionnellement moins forte que l'endettement puisque la population stagne.
- Le ratio de fonds propres s'améliore légèrement de 9,3% en 2016 à 9,6% en 2019 mais dépendra fortement du résultat 2018, puisque c'est à ce moment-là que l'on alloue les fonds à la fortune globale et des décisions de sa répartition. L'objectif est de se situer dans une fourchette entre 15% et 20%.
- La Marge nette d'autofinancement, quant à elle, passe de 25,6 millions de francs en 2016 à 24,1 millions de francs en 2018, et reste largement positive mais avec une tendance à la baisse.

#### 4. Conclusion

Le Conseil communal vous propose un budget sain pour l'année 2019, par ailleurs bénéficiaire pour la cinquième année de suite, en anticipant des risques futurs, notamment le PF17 et la Pila, ainsi qu'en se dotant d'une marge d'opportunités – politique foncière active (PFA) – tout en réalisant les projets annoncés dans le programme de législature.

La forte augmentation des recettes fiscales dues à des entreprises est un bon signe mais doit être mis en perspective du PF17 et de l'impact sur la péréquation financière. Cette évolution est cependant à relativiser en regard de sa nature moins stable que celle des personnes physiques, actuellement en stagnation. L'augmentation des charges fixes du personnel est conforme à l'objectif et montre deux actions spécifiques liées à l'harmonisation des contrats et la compensation d'une mesure d'économie.

#### Rapport de la Commission financière

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière**. Afin de répondre aux exigences de la loi sur les communes, la Commission financière a procédé à un travail d'analyse approfondi au fil du mois de novembre en s'appuyant sur le Message du Conseil communal n° 32 sur le budget de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2019, ainsi que sur les échanges qu'elle a eus avec tous les membres du Conseil communal ainsi que leurs Chef-fe-s de service.

Comme les années précédentes, la Commission financière a pu mener sa tâche dans d'excellentes conditions de travail, disposant suffisamment tôt de tous les documents nécessaires. La qualité des discussions ainsi que la volonté de clarté et de transparence qui ont prévalu lors des échanges avec le Conseil communal et les Chef-fe-s de service lui ont permis de récolter les informations et les explications nécessaires sur les enjeux stratégiques et sur les questions relevant de la gestion quotidienne du ménage communal. Nous tenons ici à remercier chaleureusement le personnel communal pour sa collaboration.

Durant cette période particulièrement dense, la Commission financière a pu, comme d'habitude, compter sur l'excellente collaboration de son secrétaire M. Mathieu Maridor, ainsi que du personnel du Secrétariat du Conseil général. Un grand merci à ces personnes également.

#### Budget de fonctionnement 2019 de la Commune

# 1. Analyse du Message du Conseil communal

Dans son Message relatif au budget, le Conseil communal soumet à l'attention du Conseil général un budget qui se solde avec un excédent de produits de 493'471,85 francs.

Ce résultat excédentaire fait suite à d'importantes mises en réserve; en effet, on relève 9,6 millions de francs en réserves, dont 3,1 millions de francs de réserves obligatoires et 6,5 millions de francs de réserves non obligatoires, soit 4 millions de francs pour la Pila, et 2,5 millions de francs pour la politique foncière active. La Commission saisit ici l'occasion de rappeler au Conseil communal que le Conseil général est toujours dans l'attente du règlement sur la politique foncière active.

Ce budget appelle les commentaires suivants de la part de la Commission financière. Elle constate tout d'abord avec plaisir que ce budget met véritablement en œuvre plusieurs projets du programme de législature, par des actions qui seront visibles, notamment en matière de communication, de cohésion sociale, d'intégration, d'énergie et de développement durable ou de culture.

On souligne ensuite des efforts de rationalisation, qui tendent à terme, voire plus vite, à des économies. Il s'agit notamment de la poursuite des travaux en vue de la mise en place du Système de contrôle interne, la restructuration du Service des sports, la mise sur pied d'un groupe de réflexion sur la mobilité et les achats de véhicules, la centralisation de certaines tâches (ex: contrôle des impressions) ou de certains coûts (ex: téléphonie) ou encore la vision globale des amortissements par centre de charges.

En s'arrêtant brièvement sur les différents dicastères, on peut relever s'agissant tout d'abord de l'**Administration générale**, que la Commission s'est arrêtée avec grande précaution sur les dépenses du Conseil Communal liées à ses frais divers, déplacements, repas, vêtements et autres.

C'est donc tout à fait rassurée que la Commission peut garantir à cette assemblée, ainsi qu'à la presse ici présente, que ce type de dépenses sont plus que raisonnables en Ville de Fribourg, mais surtout qu'elles sont très bien réglementées. En effet, ces dépenses sont fixées dans un règlement de portée générale voté par le Conseil général, base légale qui a aussi été approuvée par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF).

Les Conseillers communaux disposent donc chacun d'un montant forfaitaire mensuel qui couvre l'entier de leurs dépenses de déplacements ordinaires (dans le canton), de repas et d'habillement par mois: le Syndic touche 600 francs, la Vice-Syndique 300 francs et les autres Conseillers 200 francs.

Lors de déplacements plus importants, hors du canton, la Ville couvre le billet de train ou le billet d'avion en classe économique (sauf exception), ainsi que les éventuels frais d'hôtel (gamme moyenne). On doit relever que lorsque le voyage à l'étranger mêle des moments agréables au travail, les Conseillers participent personnellement à ces frais par moitié.

L'intégralité des frais en question est couverte par la rubrique 100.317.00 (Déplacements et débours). Il faut y ajouter un abonnement pour téléphone portable à 90 francs par mois pour chaque Conseiller.

Enfin, dernière précision, aucun Conseiller ne dispose de carte de crédit sur les comptes de la Ville, Ville qui n'en dispose que de deux pour les besoins de l'information et de l'informatique notamment (mode de paiement souvent nécessaire). Nous sommes donc tous rassurés, même si nous n'avions aucun doute.

En matière de personnel, la Commission relève avec satisfaction la décision de restituer au personnel l'équivalent de la contribution de solidarité de 0,2 million de francs qui avait été prélevée en 2014 en raison de la situation financière de la Commune du moment, tout comme l'homogénéisation des conditions d'embauche des collaborateur-trice-s de la Ville quel que soit le type de contrat, CDI ou CDD (13 salaires pour chacun) et qui représente un montant de 170'000 francs figurant sous la rubrique 131.301.20.

Cela dit, la Commission regrette que les données relatives au personnel, notamment à l'engagement de nouvelles collaboratrices ou de nouveaux collaborateurs ne sont pas claires. En effet, le Message indique l'engagement de 14,45 nouveaux postes, mais certains relèvent d'engagements sur projet par exemple, donc passés en investissements. Les totaux ne coïncident pas. De plus, la Commission regrette que des organigrammes de chaque service manquent; ceux-ci seront absolument nécessaires lors de la mise en vigueur du Système de contrôle interne. Le Conseil communal a pris acte de ces remarques et garantit que cela sera prochainement réglé.

La Commission financière a toutefois reçu la garantie que le personnel de la Commune n'effectue, de manière générale, pas trop d'heures supplémentaires, ce qui la réjouit.

Au chapitre des **Finances**, la Commission constate que la Commune a décidé d'investir fortement dans le quartier d'innovation de blueFACTORY. On voit ainsi de gros montants mis à disposition de quatre projets différents sur le site de blueFACTORY au budget de fonctionnement de la Commune. Le Directeur des Finances a expliqué que ces montants doivent être envisagés comme des subventions, raison pour laquelle ils figurent au budget de fonctionnement et non à celui des investissements; c'est en particulier dû au fait que la Ville n'est pas propriétaire des bâtiments dont il est question. La Commission souligne avec satisfaction que ce faisant, le Conseil communal répond aux vœux plusieurs fois articulés par notre assemblée de voir blueFACTORY être un véritable quartier dans notre ville, intégré et vivant, qui fait la part belle à la culture notamment – et pas seulement un quartier d'innovation.

Au sujet de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA, la Commission relève avoir reçu le Président du Conseil d'administration de la Société et son Directeur pour une présentation de la stratégie de la société. Elle se réjouit de renouveler de telles rencontres périodiquement.

Le budget du dicastère des **Ecoles** montre de grandes différences avec celui de l'année passée. Ces différences sont toutes dues aux suites de différentes décisions, soit judiciaires, soit de notre assemblée. On site ici notamment l'arrêt du Tribunal fédéral confirmant la gratuité de l'enseignement obligatoire et les décisions de notre assemblée relatives à la gratuité des contrôles dentaires, des transports publics pour les élèves et des devoirs surveillés.

S'agissant de la **Police locale et de la Mobilité**, la Commission relève une tendance dans les budgets à la sous-évaluation des produits et revenus, notamment les recettes d'autorisations de parking, de parcomètres ou d'amendes d'ordre. Certes, certaines entrées peuvent être modulées par des variations dans l'effectif des agents de police locale, mais cela n'explique pas l'entier de la sous-évaluation.

Au chapitre **Urbanisme et architecture**, la Commission constate que la stratégie "chauffage à distance" (CAD) mise en place va de l'avant et qu'à l'heure actuelle, comme le montrent les différents montants inscrits çà et là sous les rubriques d'énergie, coûte encore très cher. A ce propos, la Commission financière demande à ce que la budgétisation, comme la comptabilisation, de ces charges soit différenciée et qu'elle permette de voir l'évolution entre énergies fossiles et énergies renouve-lables. Si les dernières coûtent plus cher, la Commission financière souhaite à tout le moins voir l'amélioration du bilan écologique.

Au chapitre de la **Culture**, la Commission se réjouit du très bon projet de fusion des "thèques", les bibliothèques de langue française et allemande et de la ludothèque. Elle relève les moyens financiers mis à disposition par la Commune et espère que ce joli projet verra le jour.

Pour le dicastère des **Sports**, la Commission doit s'arrêter sur le chapitre de la patinoire. Force est de constater que le budget de la Ville souffre d'un transfert de charges évident parce que la convention liant la Commune et L'Antre SA n'est pas encore finalisée, ni le droit de superficie (DDP) signé (à l'heure de l'écriture de ce Message). Aussi, ce budget montre que la Commune continue de supporter des charges pour la patinoire 1 (P1) (notamment en matière de personnel), alors qu'elle ne touche déjà plus certaines recettes, comme la location de la glace de la P1 et celles de la buvette. La Commission financière estime qu'il est impératif que la convention soit signée très rapidement. De plus, il est clair à ses yeux que les charges qui sont encore actuellement supportées par la Ville doivent pouvoir être refacturées ou faire l'objet de négociations avec L'Antre SA.

Dans ce dicastère, relevons encore que désormais toutes les communes francophones de l'AGGLO ont accepté de participer au financement du déficit de la piscine de la Motta (Guin soutenant celle de Laupen). A l'heure de la fusion, cet effort est réjouissant et doit être souligné.

# 2. Formulation d'un préavis à l'attention du Conseil général

Lors de la procédure d'examen du budget 2019 par la Commission financière, il n'y a pas eu de postes budgétaires sujets à des doutes ou à controverse, mis à part les rubriques précitées.

Lors de sa séance du 29 novembre 2018, la Commission financière, siégeant en présence de dix membres, a approuvé le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'année 2019, sans débat particulier, par 6 voix pour et 4 abstentions. En conséquence, la Commission propose au Conseil général d'approuver le budget de fonctionnement 2019 tel que présenté dans le Message n° 32.

**Le Président**. Merci Mme L.-M. Graden pour ce rapport fort complet. Je tiens à remercier également tous les membres de la Commission financière pour leur important investissement à l'examen de ce budget. Je crois que le Conseil général peut être reconnaissant du travail effectué par cette Commission.

Je vous rappelle qu'en vertu de l'article 47 alinéa 5 de notre règlement, l'entrée en matière est acquise de plein droit pour le budget. Il ne peut dès lors pas y avoir de propositions de non entrée en matière. Une demande de renvoi reste toutefois possible.

J'ouvre maintenant la discussion générale d'entrée en matière sur le budget de fonctionnement et je demanderais aux intervenants de réserver leurs remarques relatives au budget des investissements pour le point 5 de notre ordre du jour. Cela clarifiera l'ordre des débats.

#### Discussion générale

# Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert'libéral

Altermatt Bernhard (PDC/PVL). En préambule, j'aimerais remercier le Conseil communal au nom de nos collègues siégeant à la Commission financière pour la qualité des échanges et le souci de transparence et de clarté qui a prévalu dans l'étude des chiffres présentés. Le groupe remercie également le Conseil communal pour la présentation d'un budget équilibré qui, malgré les décisions dépensières de notre Conseil, fait la part belle aux investissements, signe de durabilité et d'une perspective de longue durée.

Nous saluons le fait que le Conseil communal ait mis en place un contrôle interne dans les Services de l'aide social, des finances et des écoles, et nous nous réjouissons de voir aboutir ce projet hautement utile dans le reste de l'administration.

Notre groupe relève un budget 2019 avec un résultat prévu bénéficiaire de près d'un demi-million de francs qui, en réalité, est de 25 millions de francs. Voilà pour dire que notre Ville semble rouler sur l'or car ce sont essentiellement les amortissements et les attributions à des réserves qui réduisent le bénéfice à un niveau acceptable. Comme cela a été souligné par le Conseil communal et la Commission financière, les résultats fortement positifs des dernières années et du budget 2019 proviennent de recettes fiscales très importantes de personnes morales, alors que le revenu fiscal issu des personnes physiques stagne, voire régresse. Notons au passage une augmentation continue des charges du personnel qui progresse entre 2017 et 2018 et également entre 2018 et 2019 de plus de 1,5%. Cela va à l'encontre des engagements pris et des promesses faites par le Conseil communal et nous le regrettons une nouvelle fois ici. Les résultats très positifs annoncés pour 2017 et 2018, ainsi que le budget soumis pour 2019, confirment les remarques du PDC/PVL faites par le passé.

Die im Jahr 2014 vom Gemeinderat beantragte Steuererhöhung wurde auf der Grundlage von Annahmen getätigt, die sich im Rückblick als nicht zutreffend herausstellen. Das damalige Argument,

man benötige die zusätzlichen Mittel in erster Linie für die Einführung des zweiten Kindergartenjahres und für Investitionen in die Schulinfrastrukturen, hat sich als falsch herausgestellt.

Les années de vaches grasses le montrent et nous donnent raison. L'augmentation du taux d'imposition de 2014 n'était pas indiquée et amène la Ville depuis quatre ans à constituer des réserves sur le dos du contribuable qui, rappelons-le, se paupérise toujours davantage. Il y a là quelque chose de scandaleux. Le groupe PDC/PVL ne pourra en l'état cautionner un budget bénéficiaire et en forte progression sans baisse des impôts. Cette dernière est attendue avec impatience par la population, les entreprises et surtout par la classe moyenne.

Achtung! Wir reden hier vom laufenden Voranschlag, das heisst, vom "budget de fonctionnement" und nicht von den Investitionen. Das Investitionsbudget in beachtlicher Höhe, verbessert die Rahmenbedingungen für die Bewohner der Stadt auf mittlere und längere Sicht und geniesst darum unsere Unterstützung.

Non, Mmes et MM., c'est bien le budget de fonctionnement qui est la cible de notre critique. Nous nous trouvons depuis le début de la législature au sein de ce Conseil, face à une majorité dépensière qui utilise aveuglément l'arrosoir pour décider de dépenses, de gratuité et de charges supplémentaires avec une nonchalance étonnante. Qu'une majorité politique veuille influencer les destins de la Ville qu'elle gouverne est une chose, qu'elle le fasse au mépris des règles les plus basiques de la bonne gestion des deniers publics en est une autre. Des décisions qui alourdissent considérablement le budget de fonctionnement ont été prises par la majorité de notre Conseil, la même majorité qui a augmenté les impôts quelques années auparavant. La quasi-totalité de ces décisions ont été prises contre l'avis du Conseil communal et sans aucune étude préalable des besoins en la matière. Je cite comme exemple la gratuité des contrôles dentaires et celle des devoirs surveillés pour tous les élèves y compris pour ceux issus de familles qui n'en ont pas besoin. Sans parler des abonnements de bus gratuits introduits sous prétexte de transports scolaires alors qu'ils ne serviront dans la très grande majorité des cas pas à ce but. En raison de ces considérations, le groupe PDC/PVL s'abstiendra lors du vote final sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville. Nous ne pouvons cautionner une politique de l'arrosoir qui méprise les règles les plus fondamentales de la bonne gouvernance financière, ignorant en outre le fonctionnement normal des institutions et des commissions représentatives qui, à plusieurs reprises, n'ont pas pu faire leur travail.

Vous l'aurez compris, chers/ères collègues, notre critique s'adresse avant tout à notre Conseil et non pas au Conseil communal qui ne porte qu'une responsabilité limitée à cet égard. Le groupe PDC/PVL, de concert avec nos collègues radicaux et UDC, souhaite une baisse du taux d'imposition. Nous voulons promouvoir une politique financière saine, adopter une attitude constructive et surtout faire un geste longuement attendu en faveur de la population.

# Rapport du groupe Centre gauche-PCS

**Page Maurice** (CG-PCS). Je pense que M. B. Altermatt sait très bien qu'après les vaches grasses arrivent les vaches maigres. Nous vivons effectivement cette année encore une année de vaches grasses – et c'est tant mieux – avec ce bénéfice sur les personnes morales de 5 millions de francs. Toutefois, cela reste évidemment assez aléatoire. Je considère que le Conseil communal a raison de profiter de cette situation relativement favorable, précisément pour améliorer les prestations à la population.

Ce n'est pas tellement le taux d'imposition qui pose problème, mais davantage le rapport entre l'impôt et les prestations à la population. Dans la mesure où on améliore les prestations à la population, il me semble que le taux d'impôt n'a rien d'excessif. Vous avez constaté cette semaine que plusieurs grandes communes de ce canton (Villars-sur-Glâne, Bulle, Marly) commencent à tirer la langue et ont des difficultés à couvrir leur budget, ne serait-ce que pour 2019 déjà. J'avoue que j'en ai éprouvé une certaine "Schadenfreude", comme disent nos collègues alémaniques. Ce n'est peut-être pas très chrétien mais je crois que c'est quand même assez significatif de la volonté ou non de faire quelque chose pour sa population.

Je retiens finalement de ce budget pas mal de points positifs, précisément dans le sens où on a plus de prestations pour la population. Les subventions accordées augmentent de 8,9%, c'est-à-dire 3,1 millions de francs dont 2,8 millions de francs pour le site de blueFACTORY. Le groupe CG-PCS est favorable à ce subventionnement même si, effectivement, nous considérons que nous avons trop peu d'éléments dans le Message, notamment sur le détail des projets, la qualité des partenaires, le financement et aussi les échéances et la réalisation. Cependant, nous avons quand même considéré globalement que ce soutien était important pour que le quartier de blueFACTORY prenne vraiment vie et devienne le lieu de culture et de vie que nous souhaitons depuis de nombreuses années, plutôt que de rester simplement une friche industrielle occupée uniquement par quelques entreprises la journée, mais absolument pas en soirée ou le reste de la semaine.

L'autre gros paquet va aux écoles et à l'éducation en général. Là aussi, je crois que c'est un soulagement, un soutien important pour les familles, même si je conteste toujours l'idée du transport scolaire gratuit. Il y a les devoirs surveillés, les frais dentaires, les activités extrascolaires, les activités scolaires, la cohésion sociale et les crèches. Ce sont des choses que l'on peut offrir en plus à notre population. Je crois que cela ne peut être que positivement vécu et que cela renforce évidemment l'attractivité de notre ville.

Je signale aussi le rattrapage de la contribution pour le personnel communal. Je pense que c'est aussi une mesure juste et équitable. Il a casqué en 2014. C'est assez normal que l'on puisse aujourd'hui compenser cette contribution.

La connexion au chauffage à distance (CAD) représente des frais important. Cela coûte cher, c'est tout à fait vrai. Là aussi, il s'agit d'une contribution importante et nécessaire au changement énergétique. Je pense que si une ville comme la nôtre ne montre pas l'exemple et n'avance pas dans ce domaine, on ne va pas aller bien loin.

La fusion des bibliothèques est aussi un investissement assez important qui, encore une fois, sert la population, les familles et les enfants en particulier.

L'augmentation du personnel peut être vue de deux manières. On peut la voir comme un relâchement ou un laxisme qui permet de dépenser beaucoup d'argent. Mais on peut aussi la voir comme une amélioration de la qualité des services, en particulier au niveau du Système de contrôle interne (SCI). Je pense qu'il y a encore du travail mais je constate, en tant que membre de la Commission financière, que beaucoup de Services ont déjà fait pas mal d'efforts pour se rationaliser, améliorer leurs procédures et rendre de meilleures services.

Un aspect important, qui n'est peut-être pas toujours suffisamment souligné, est celui de la gestion de la dette. Certes, la dette va beaucoup augmenter, j'en suis conscient et c'est une certaine inquiétude. Cependant, je souligne l'excellent travail du Service des finances, en particulier de M. L. Simon-Vermot, sur la qualité de la gestion de cette dette. Avec une gestion de la dette intelligente et proactive, nous économisons des millions, pas seulement quelques francs par ci par là. C'est aussi ce qui permet à la Ville d'avoir une situation financière relativement favorable. J'aimerais le saluer et le dire. On vient même de nous dire que les intérêts passifs sont en fait en baisse malgré l'augmentation de la dette, ce qui est quand même assez intéressant.

Chose un peu plus anecdotique, mais qui va exactement dans le même sens: la nouvelle convention pour l'affichage en ville qui va prendre effet prochainement. Cela permettra d'offrir davantage de services aux sociétés pour l'affichage à des tarifs plus favorables et aussi un gain pour la Ville.

Au sujet de la réserve de la décharge de la Pila, on sait maintenant un petit peu à quoi s'en tenir. Je pense qu'il est tout à fait sage de prévoir cette réserve de façon à ce que l'on puisse précisément anticiper.

Quant à la nouvelle politique foncière active, nous y sommes évidemment favorables, bien que nous regrettions de ne pas avoir eu en 2018 déjà au moins quelques éléments sur le règlement censé gérer ce fonds et cette démarche. On est dans une période d'expectative. On a maintenant quelques millions à disposition, il s'agirait vraiment de réfléchir très sérieusement à la manière de les utiliser.

Je vais répéter les deux petits points négatifs que j'ai cités tout à l'heure. Je pense qu'il y a une sousévaluation des produits de la Police locale au niveau des parcomètres, des parkings, autorisations de parcage et amendes. C'est quelque chose qui reste assez aléatoire mais, sur la moyenne des années précédentes, nous pouvons quand même considérer que nous atteindrons au moins les chiffres de 2017 en 2019.

Je terminerai en abordant la question de la patinoire de Saint-Léonard. J'estime que nous avons fait un gros effort pour permettre à Gottéron et à L'Antre SA de pouvoir continuer leur développement sportif. Cependant, il n'est pas normal que cela se fasse sur le dos de la Commune, et en particulier du personnel communal. Evidemment, nous ne pouvons pas le mettre à la rue et nous tenons absolument à le garder. Cependant, il est clair que les services doivent être correctement rémunérés.

# Rapport du groupe libéral-radical

**Krienbühl David** (PLR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du Message n° 32 concernant le budget 2019 de la Ville de Fribourg.

Nous remercions le Conseiller communal M. L Dietrich, ainsi que les membres du Conseil communal et le Chef de Service des Finances, M. L. Simon-Vermot, pour la préparation de ce budget.

Tout d'abord, le groupe libéral-radical tient ici encore une fois à souligner la justification des réflexions qui ont amené notre groupe à proposer un amendement à l'arrêté sur la hausse du coefficient d'impôt au 1er janvier 2014. Une fois de plus, après les comptes 2016, 2017 et le budget 2018, le budget 2019 démontre par A + B que les contribuables de la Ville de Fribourg paient trop d'impôts. Le constat est sans appel, la Ville encaisse trop d'impôts, en moyenne plus de 7 millions de francs par année pour 2016, 2017, 2018 et 2019, voire même beaucoup plus si vous rajoutez les réserves non-

obligatoires, cela a déjà été évoqué ici ce soir. De plus, la réserve PF 17, nouvellement RFFA, de 17,5 millions de francs, constituée ces dernières années, est largement surévaluée à notre sens. En effet, il existe un rapport PF 17/RFFA qui dit qu'il n'y aura que peu de conséquences pour la Ville. Cela avait été présenté ainsi en son temps lors de la votation sur la RIE III. A ce propos, il serait donc très malvenu d'utiliser cette réserve pour les futures mesures de compensation concernant la Caisse de pension de la Ville. En d'autres termes, cela voudrait dire que nous avons augmenté les impôts non pas pour les écoles, mais bien pour la Caisse de pension de la Ville. Mais j'en resterai là pour le moment. Même la majorité de ce parlement a remarqué que la commune encaisse trop. Cette majorité a pourtant réussi à intégrer une dépense supplémentaire de fonctionnement de 1,3 million de francs avec la gratuité des abonnements TPF pour les écoliers primaires et ceux des CO, et ce, en passant en force sans en informer la Commission financière. Et je ne ferai pas ici ce soir la liste exhaustive de toutes les dépenses qui ont été rajoutées par la majorité de gauche depuis le début de la législature au grand dam du Conseil communal. Dans ce sens, la hausse d'impôt proposée à l'automne 2013 n'était pas justifiée et trop élevée. Ces cinq dernières années, nous avons donc pénalisé de manière inutile les contribuables de Fribourg et péjoré l'attractivité de notre Ville. Il est désormais temps de concrétiser une baisse d'impôt à un taux de 80%, et ceci également dans l'optique de la fusion du Grand Fribourg. Nous en avons les moyens, et ce, même à moyen terme.

De manière globale, le budget 2019 présente un excédent de produit de 493'000 francs et est donc équilibré. Nous pourrions nous en satisfaire. Ce n'est toutefois pas notre position et notre analyse, pour plusieurs raisons:

Le budget 2019 présente une forte progression des charges de personnel, largement en-dessus de l'objectif de 1,5% fixé par le Conseil communal en début de législature. Même si certains postes sont certainement nécessaires et nullement remis en question par notre groupe, nous avons des doutes sur l'opportunité de certains engagements. A l'avenir, le Système de contrôle interne (SCI) et le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) nous donnera certainement plus de lisibilité quant au réel besoin des différents services et donc de la nécessité d'engager ou non du personnel supplémentaire.

Notre position sur le budget 2019 est renforcée par de nombreux postes budgétaires en augmentation par rapport aux années précédentes ou des attributions à des réserves non-obligatoires, comme la réserve sur la politique foncière active de 2,5 millions de francs, par exemple. Nous notons également que la charge de certains amortissements a cru fortement par rapport aux comptes 2017. Citons aussi en vrac et de manière non exhaustive l'harmonisation de contrats auxiliaires (+ 170'000 francs), les projets de cohésion sociale (+ 100'000 francs), les projets participatifs (+ 50'000 francs), etc. On n'en oublierait presque le montant élevé de plus de 3'000'000 de francs budgétisé et comptabilisé toujours dans cet ordre de grandeur année après année pour les amendes d'ordre, qui pourrait nous aider à mettre en place un système intelligent 4.0 de parcage, afin de diminuer les bouchons créés par la recherche de places de parc. Cela a déjà été évoqué par mon collègue S. Murith dans la presse cette semaine.

Enfin, le groupe libéral-radical souhaiterait avoir quelques explications quant aux revenus actuels et futurs générés par SINEF, ainsi qu'au sujet de la convention avec la société L'Antre SA et du DDP. Nous prenons également note du montant de 2,825 millions de francs intégré au budget 2019 et alloué à Bluefactory Fribourg-Freiburg SA. Dans ce sens, notre groupe attend de BFF SA un engagement sans faille afin de valoriser au mieux ce site de 53'000 m² au cœur de notre cité. Rendons le plus visible et plus attractif encore!

Pour terminer, le groupe libéral-radical s'opposera à la dépense supplémentaire de 1'070'000 francs, rubrique 320.318.10, liée à la gratuité des abonnements TPF pour les écoliers primaires. De ce fait, nous maintenons les 30'000 francs qui couvrent les abonnements des élèves de 7H et 8H de Bourguillon et les élèves de classes de soutien. En effet, chaque quartier bénéficie d'une école primaire et il est totalement incompréhensible d'offrir ce genre de gratuité non-négociée et totalement illusoire, alors que nous avons des lignes Pedibus et que nous souhaitons en même temps lutter contre l'obésité infantile. Essayons de rester un peu cohérents et ne créons pas un précédent budgétaire qui pourrait s'avérer un bel autogoal pour le futur! Ne ferait-on pas mieux de créer un fonds de réserve numérique afin de pouvoir soutenir nos jeunes et nos moins jeunes dans le cadre de la transition digitale? Ou mieux, essayons de discuter ensemble sur ces fameux abonnements TPF afin de trouver une issue sensée et positive à ce serpent de mer. Ou tout simplement, comme cela a déjà été évoqué ici dans ce conseil ce soir, baissons les impôts et faisons profiter l'ensemble des contribuables des excellents comptes de la Ville!

Par conséquent, et au vu du budget 2019 présenté, notre groupe interviendra sur certaines rubriques des comptes, notamment en relation avec le bilinguisme, lors de l'examen de détail et s'abstiendra sur le budget de fonctionnement en raison des éléments précités.

#### Rapport du groupe des Verts

Chopard Caroline (Verts). Le groupe des Verts s'est penché sur le budget 2019 et le Message qu'il contient. Nous relevons au passage la difficulté à suivre dans les documents fournis le nombre et la répartition des emplois au sein de la Ville. De manière générale nous nous retrouvons dans les remarques de la Commission financière avec les quelques nuances suivantes:

- 1. Concernant toutes les questions en lien avec le chauffage à distance, les investissements initiaux et le fait que le nombre initialement peu élevé des clients fait grimper le prix est bien compris de notre part. Cependant, nous n'aimerions pas devoir apprendre dans le futur qu'en plus des investissements structurels de base, la Commune doit payer quasiment en double les frais de mise en place du système et se retrouve ensuite emprisonnée dans un système dont les prix censés être adaptés aux coûts réels sont maintenus contractuellement artificiellement élevés.
- Concernant la culture, il est heureux et encourageant de voir que la Commune prévoit d'acheter des œuvres artistiques existantes ou à venir. Ceci étant, de gros investissements, par exemple dans les projets liés à blueFACTORY, nous divisent. Nous sommes bien sûr satisfaits de voir que Fribourg veut se profiler en tant qu'acteur de la culture. Toutefois, il nous manque, pour une totale compréhension, une structure et une transparence dans les investissements. Pourquoi autant d'argent pour un seul acteur, quelles sont les chances pour les dizaines de galeries, de festivals ou de projets artistiques? Quels sont les critères pour espérer ne serait-ce qu'une toute petite subvention de la part de la Ville face à des mastodontes comme Fribourg-Freiburg SA. Mais nous voilà quelque peu résignés, car nous ne sommes pas venus lutter contre ce projet. Nous espérons juste la transparence et que la dynamique de la politique de la Ville en matière de culture continue à s'améliorer.
- 3. Concernant les écoles, nous sommes satisfaits de voir la mise en place des budgets correspondant aux débats de l'année pour des thèmes qui nous tiennent à cœur comme la mobilité

douce ou l'équité d'accès aux différents services liés à l'école en général. Nous saluons ces progrès et nous serions encore plus enclins à nous en réjouir s'ils n'étaient pas le plus souvent amenés de manière exogène.

4. Un sujet qui nous a particulièrement interpellés reste la patinoire et le déroulement des opérations. Malgré notre réticence à l'époque, nous avons pris note de la volonté de nos collègues de transmettre les divers projets à des entités privées. Cependant, nous étions encore loin d'imaginer la situation actuelle où, de notre point de vue, nous avons transmis d'ores et déjà les potentielles sources de revenus et dans laquelle, faute de finalisation des transactions, la Ville assume encore les coûts de fonctionnement. Nous espérons que la situation va être réglée au plus vite, si cela n'a pas été déjà fait dans l'intervalle.

Voilà en quelques mots nos remarques générales. Nous remercions le Conseil communal et toutes les personnes qui ont participé à la rédaction des documents concernant le budget. Premièrement, pour les efforts d'information et, bien évidemment, pour les réponses et compléments qui ont été fournis rapidement et de manière transparente durant les dernières semaines. Le groupe des Verts vous propose d'adopter ce budget 2019.

#### Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Marchioni Pierre (UDC). A la suite de son travail d'analyse approfondie, le groupe UDC vous fait part des réflexions suivantes sur le budget de la Ville de Fribourg pour l'année 2019. Il nous importe en premier lieu de relever le travail précis effectué par le personnel engagé dans ce processus sous la direction du responsable des finances de la ville, M. Laurent Simon-Vermot. La volonté affirmée de transparence du Conseil communal, relevée l'an passée déjà par le groupe UDC, se poursuit et est réjouissante. Les informations complémentaires fournies aux sous-groupes de la Commission financière ont également largement facilité le travail de notre groupe. Nous en sommes reconnaissants aux instances responsables.

Ce budget, comme les précédents, est couronné par un résultat positif. Nous devrions bien sûr en être heureux et pourtant tel n'est pas le cas! Il nous reste à l'esprit notre analyse de 2014 qui considérait comme indue cette hausse d'impôts dont l'inutilité est une fois de plus démontrée par ce budget. Avant d'émettre des conclusions en demi-teintes, nous relevons deux cas qui nous ont fort déplus voire choqués. Ils ont été déjà évoqués ce soir mais nous avons pensé à y mettre quelques détails supplémentaires.

# Patinoires: rubrique 913

Il y a une année de cela environ, lors de la séance du 30 octobre 2017, le Conseil général avait avalisé la cession de la P1 à la société privée L'Antre SA dont les conditions financières avaient fait grincer plus d'une dent.

a) Rubrique 913.301.00 "Traitements". Nous constatons non pas une diminution qui serait logique puisque le personnel de la Commune n'a plus à s'occuper de la patinoire P1. Au contraire, cette rubrique augmente d'un peu plus de 6'000 francs par rapport au budget 2018, ce qui signifie que le personnel de la Commune est toujours engagé dans des travaux pour la P1. Cela sans aucune contrepartie!

- b) Rubrique 913.312.00 "Electricité". La logique voudrait que cette rubrique diminue également en fonction de la cession de la P1. Or, il n'en est rien!
- c) Rubrique 913.427.00 "Loyer restauration". 102'000 francs disparaissent des recettes de la Commune au profit de L'Antre SA, qui profite de la restauration.
- d) Rubrique 913.427.10 "Location glace". Nous constatons un manque à gagner d'environ 130'000 francs car L'Antre SA ne paye plus de location de glace mais y patine toujours.

Selon nos estimations, un montant d'environ 250'000 francs au minimum est versé indirectement par la Commune sous la forme de subventions cachées à une entreprise de droit privé vouée au sport commercial et à un club sportif qui occupe, selon sa liste de salaire, certains joueurs gagnant plus d'un demi-million par année. Cette situation est à notre avis insoutenable et nous demandons instamment aux autorités communales d'effectuer un décompte des prestations de la Commune à L'Antre SA depuis le moment de la cession et d'en exiger le paiement. Ce décompte devra également être soumis à la Commission financière. En outre, nous n'admettons pas que la convention réglant l'opération de cession à L'Antre SA soit encore en suspens. Ce document doit être mis sous toit sans délai!

Rubrique "Autres participations et subventions" Rubrique 259.364.01 "Projet Site blueFACTORY"

Là également, c'est la soupe à la grimace. Comment défendre une subvention de 2'825'000 francs qui offre une plus-value plus que douteuse pour la majorité des contribuables, seulement quatre années après avoir augmenté les impôts? Décidemment, vous démontrez une fois de plus que les politiques, lorsqu'ils disposent de trop d'argent, ne mettent plus de limites à leurs rêves, quel qu'en soit le prix. Relevons que cet énorme montant doit être envisagé non pas comme un investissement, puisque la Ville n'est pas propriétaire des bâtiments dont il est question, mais bien comme une subvention à fonds perdus.

En outre, rappelons que les besoins de trésorerie de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA sont loin d'être assouvis! Nous laissons le soin aux contribuables de la Ville de se faire leur propre opinion! Nous aurons certainement d'autres occasions de traiter ce sujet.

D'autre part, nous relevons les points suivants:

# Charge du personnel

Le Conseil communal s'était donné comme règle de limiter la croissance ordinaire des charges de personnel à 1,5% par année. Cette bonne résolution reste lettre morte, comme l'an passée. La croissance dans ce domaine s'élève en fait à 2,9%. Cette part du budget devient trop lourde à notre avis et nous attendons qu'une allocation plus pointue des moyens dans ce domaine assure une meilleure efficacité. Le Système de contrôle interne, qui semble être à bout touchant et dont l'acceptation par l'ensemble de l'administration ne semble pas poser de problème, est un signal positif. L'établissement de l'organigramme qui fait partie de l'analyse en profondeur de la responsable de ce système, doit permettre une meilleure approche de la gestion des ressources humaines.

# Charge des amortissements

La charge des amortissements va rapidement dépasser le pourcentage maximal de 6% des charges de fonctionnement fixé par le Conseil communal diminuant d'autant la marge de manœuvre du Conseil communal.

Rubrique 131.304.00 "Caisse de prévoyance: Pont AVS" (185'000 francs)

Nous avons déjà relevé ce point à plus d'une occasion. Certes, nous constatons une sensible amélioration par rapport aux comptes de 2017 qui s'élevaient à 374'000 francs et également par rapport au budget 2018 350'000 francs. Nous vous rappelons cependant que, depuis longtemps déjà, la situation de la Caisse de prévoyance ne permet plus de pareilles dépenses qui devraient être réservées exclusivement à des cas de force majeure. En outre, la Ville de Fribourg fait bientôt figure de cas anachronique. Même la Caisse fédérale de pension ne versera plus de Pont AVS à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Rubrique 110.365.10 "Centres d'animation socioculturelle"

La contribution de 935'000 francs à REPER, pour les activités socioculturelles mériterait, comme nous l'avons déjà relevé l'an passé, une rencontre de la Commission financière avec les responsables de REPER de manière à obtenir une vision directe sur l'emploi de cet important montant.

Rubriques 259.382.06 "Provision pour la Pila: attribution" et 259.382.01 "Attribution à la politique foncière active"

En ce qui concerne l'attribution de 4 millions de francs à la provision de la Pila, elle répond à des souhaits que nous émettons depuis que ce cas qui pourrait être lourd pour la Ville nous est connu.

Nous sommes par contre moins enthousiastes en ce qui concerne la réserve pour une politique foncière active pour laquelle nous attendons désespérément un règlement.

# Les investissements

L'ensemble des investissements, toutes catégories confondues, pourraient s'élever à plus de 111 millions de francs contre près de 66 millions de francs pour 2017. Notre groupe maintient ses craintes exprimées en 2014 déjà. Nous considérons que, dans le domaine des investissements, la Commune veut trop et trop vite. C'est la raison pour laquelle notre groupe n'a accepté parmi les investissements qui nous sont soumis que ceux qui nous semblaient nécessaires dans l'immédiat.

# Les risques

Nous relevons les risques particuliers résultant d'affaires en suspens et non maîtrisables mais pouvant poser de lourdes hypothèques. Nous relevons tout particulièrement, sans entrer dans les détails:

- 1. le procès en cours ouvert le 15 décembre 2011 par Dürig AG dans l'affaire du bouclement des comptes de la construction du théâtre Equilibre;
- 2. le traitement de la décharge de la Pila;

- 3. le rééquilibrage de la Caisse de prévoyance;
- 4. l'énorme augmentation de l'endettement que les générations futures devront payer;
- 5. l'augmentation des taux d'intérêts;
- 6. le refroidissement économique à venir.

#### Divers

A la suite des dérapages constatés dans certains cantons, les notes de frais de l'exécutif de la Ville de Fribourg ont également retenu l'attention du groupe UDC. Si les Conseillers d'Etats fribourgeois sont les plus coûteux de Suisse romande derrière les Genevois, alors que la charge fiscale dans le canton est particulièrement lourde, le groupe UDC tient à relever l'utilisation économe des moyens dont font preuve les autorités exécutives de la Ville. Il serait souhaitable que le canton en prenne de la graine!

# Conclusion

La réticence du groupe UDC face à ce budget est manifeste. Une fois de plus, nous constatons que le Conseil communal néglige avec une arrogante indifférence le principe de l'équité fiscale. Heureusement, grâce à l'application de la nouvelle loi sur les finances communales (LFCo) qui met en œuvre le nouveau modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2), un tel comportement ne sera plus admis à l'avenir.

Les membres du groupe UDC se prononceront en leur âme et conscience sur ce budget et ils prennent acte du Plan financier 2019-2023.

# Rapport du groupe socialiste

**Margalhan-Ferrat Corinne** (PS). Le groupe socialiste a examiné avec attention le Message n° 32 qui porte sur le budget 2019 de la Ville de Fribourg.

Il remercie l'ensemble du Conseil communal ainsi que les chef-fe-s de Service de la Ville pour les informations fournies dans ce document ainsi que pour tous les compléments oraux apportés dans le cadre des différentes séances de préparation de ce budget.

Tout d'abord, quelques remarques d'ordre général. Le groupe socialiste soutient les choix opérés lors de la préparation de ce budget par le Conseil communal. Budget 2019 qui avec un total de charges de 260'994'537 francs pour un total de recettes de 261'500'000, se présente équilibré, comme celui de l'année passée. Comme en 2017, le Conseil communal a pris la décision de profiter d'un climat financier favorable pour continuer d'effectuer des réserves non-obligatoires pour un montant de 6,5 millions de francs. Ce montant se décompose pour une part en 2,5 millions de francs destinés à la politique foncière active. Soulignons ici que nous sommes curieux et peut-être même un peu impatients de découvrir le contenu du prochain règlement de portée générale sur la politique foncière active de la Commune. Ce projet est en effet un des projets phare de la présente législature. A terme, cette politique devrait permettre à la Commune d'agir comme un opérateur incontournable dans la maîtrise de son développement.

Cette réserve volontaire de 6,5 millions de francs comprend un montant de 4 millions de francs destiné à l'assainissement de la Pila. Bien que le coût de cet assainissement ne soit pas encore déterminé, il semble qu'une solution soit en bonne voie et c'est tant mieux.

Le groupe socialiste soutient l'augmentation de 2,4% des charges du budget 2019 par rapport au budget 2018 et, ce faisant, notre groupe soutient tout particulièrement les décisions prises en matière de personnel. Notre groupe est en effet très sensible à l'augmentation mesurée des charges du personnel, liée pour moitié à des engagements et à la progression salariale et pour l'autre moitié, à deux mesures spécifiques. La première consiste au remboursement de la contribution de solidarité qui avait été prélevée en 2014 sur l'ensemble du personnel communal et la seconde met le personnel auxiliaire sur un seul et même plan en harmonisant la pratique du 13ème salaire. Il nous semble très important, dans le contexte actuel d'insister sur l'exemplarité dont la Commune doit se prévaloir en tant qu'employeur.

Notre groupe soutient également la prise en compte de différents projets de cohésion social et d'intégration qui se concrétisent par des augmentations budgétaires tangibles en faveur de différents projets à destination des jeunes et des moins jeunes, ainsi que pour les centres d'animation socioculturelle.

Notre groupe soutient notamment l'effort tout particulier fait par la Ville pour favoriser les travaux à dimension régionale, qu'il s'agisse de la Conférence régionale pour les infrastructures et le développement ou encore du positionnement de la Ville dans le cadre du processus de fusion du Grand Fribourg.

Nous relevons la prise en compte de plusieurs projets culturels, tels que le projet très prometteur pour notre Ville des fusions des "thèques": Bibliothèque de la Ville - Deutsche Bibliothek, ainsi que celles des ludothèques.

Notre groupe soutient aussi l'effort déployé par le Conseil communal pour faire du site de blueFAC-TORY non seulement ce pôle d'innovation appelé à dynamiser le secteur très prometteur sur les plans environnemental, sociétal et économique de l'habitat du futur, mais aussi un véritable quartier de vie prêt à s'intégrer aux autres quartiers de la ville en apportant à cette dernière une touche nouvelle, toute musicale.

Notre groupe soutient les quatre projets proposés pour un montant de près de 3 millions de francs. Autant de projets qui visent à promouvoir ce vaste secteur qui, manifestement, a encore du mal urbanistiquement à se faire une place au cœur de la Ville. Il souhaite d'ailleurs qu'à l'avenir le rôle pris par la Ville pour animer ce quartier soit davantage valorisé auprès des entités présentes sur le site, notamment auprès de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA.

Le groupe salue également la mise en place d'une politique énergétique à l'échelle de la Ville et soutient les différentes démarches entreprises pour mettre en place une politique énergétique responsable. Responsable parce que plus respectueuse de notre environnement, mais aussi responsable parce que soucieuse des deniers publics et des économies à faire en s'approvisionnant sur les marchés de l'énergie de manière plus judicieuse.

Enfin, le groupe socialiste salue la prise en compte, dans ce budget de fonctionnement, des décisions du Conseil général prises depuis l'adoption du dernier budget. Ces décisions ont directement conduit pour la première fois à l'apparition de plusieurs nouvelles rubriques dans le dicastère des Ecoles: la rubrique de la participation aux soins dentaires ou encore les rubriques des transports scolaires, des devoirs surveillés et des conseils des parents. Pour ce qui est des transports scolaires, notre groupe est satisfait, par-delà les différents épisodes qui ont émaillé l'été et une partie de l'automne, de la diligence avec laquelle le Conseil communal a intégré ces différentes décisions dans le budget 2019. Il s'agit là pour nous de décisions de fond, prises par notre assemblée en bonne et due forme et en toute connaissance de cause. Nous resterons d'ailleurs très attentifs à la manière dont le Conseil communal abordera les négociations avec les TPF et Frimobil pour une mise à disposition rapide de ces abonnements de transports publics.

A côté de ces compliments, notre groupe entend relever quelques éléments qui nécessitent selon lui à tout le moins d'être questionnés.

Notre groupe s'interroge sur l'estimation de certaines recettes, en l'occurrence, les recettes fiscales des personnes morales. Nous nous interrogeons sur la grande prudence avec laquelle le Conseil communal les a estimées. Notons que cette estimation repose elle-même sur une approche tout aussi prudente du Canton. Cette manière de procéder peut faire apparaître des différences sensibles lors du bouclement des comptes d'un exercice donné et susciter des interrogations, voire des incompréhensions. D'ailleurs, selon toute vraisemblance, l'augmentation des recettes fiscales des personnes morales devrait se poursuivre ces prochaines années, ce qui est le signe immanquable que la Ville reste attractive pour les entreprises, qu'elles soient grandes ou petites.

Le groupe socialiste est peu satisfait de la situation qui prévaut aujourd'hui pour le personnel de la Ville qui continue de travailler à la patinoire P1. La lecture des rubriques du projet se rapportant aux patinoires P1 et P2 montre que les décisions prises par notre assemblée ne sont, loin s'en faut, encore pas toutes suivies d'effet. Cela relève de l'euphémisme. De nombreuses questions se posent:

- où en sont les discussions entre L'Antre SA et la Ville?
- quand les choses vont-elles vraiment ou enfin changer?

Notre groupe souhaite que le Conseil communal puisse rapidement présenter un état de situation clair de chacune des deux patinoires en précisant les charges et les recettes.

Autre souci de préoccupation, les coûts importants du chauffage à distance. Si nous partageons tout à fait le recours le plus large possible aux énergies renouvelables, nous restons sensibles aux difficultés diverses, notamment financière, rencontrées par des particuliers pour changer les installations énergétiques traditionnelles.

En conclusion, il s'agit d'un budget de fonctionnement 2019 équilibré, dans la lignée des budgets précédents et qui démontre la volonté du Conseil communal de mettre en œuvre, dans un contexte financier favorable et en prévision de la fusion du Grand Fribourg, plusieurs des projets phares de cette législature.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste acceptera, à l'unanimité de ses membres, le budget de fonctionnement tel que proposé.

Rugo Claudio (PA). Je vais décevoir M. G. Bourgarel car, encore une fois, un peu sous forme de salades ou d'Ersatz, je vais me lancer dans l'introduction, ceci étant donné que j'ai reçu tous les documents (livres à lire, etc.) au début du mois de décembre. Il est très difficile pour moi, comme je pense pour M. J.-J. Métrailler, qui ne va dès lors pas prendre beaucoup la parole ce soir, de prendre connaissance en quinze jours de tous ces documents et de ces chiffres. J'interviendrai sous forme de salades avec un petit amendement. Actuellement, le thème qui me tient à cœur et que je suis obligé d'aborder maintenant étant donné que l'on ne va pas en discuter plus longtemps, c'est le transfert de postes ou de dotations (page 27) où le Conseil communal est franchement dans un conflit permanent et trop long avec le personnel. Concernant la Caisse de pension, il y a vraiment un blocage qui, je pense, détonne sur la qualité de l'engagement des employés de la Ville de Fribourg, lesquels se sentent toujours un peu les derniers maillons de la chaîne. On peut voir ceci, et spécialement du côté du Syndic responsable d'ailleurs du personnel, parce que très peu de personnes aux alentours de M. le Syndic participent au débat syndical sur cette Caisse de pension. Est-ce des faits de mobbing ou pas. Je ne le sais pas. Si le Syndic se sentait mobbé, il y a toujours un Bureau qui est là pour ça.

Le Président. M. C. Rugo, pas d'accusations de ce type, s'il vous plaît.

**Rugo Claudio** (PA). Je vais m'arrêter sur le personnel. A part le fait de remarquer que les rocades sont fréquentes au niveau des Chefs de Service, soit aux RH, soit aux Ecoles, est-ce que lorsque les petits employés ont des problèmes, propose-t-on aussi les mêmes rocades? C'est une question que je me pose.

Sinon, je vais simplement vous dire les titres pour ne pas que ce Ersatz tourne au bouillon. Je vais intervenir sur les ponts, sur le Service juridique, justement subséquemment à ce que j'ai dit. Il y a toujours un conflit entre les personnes. Le conflit que M. P. Marchioni a relevé avec le théâtre Equilibre qui dure et qui dure encore. Justement, on doit allouer des sommes conséquentes alors que l'on avait engagé un nouveau juriste, ce qui nous donnait deux juristes à la Ville de Fribourg. J'interviendrai aussi concernant les Sports et les piscines. Par rapport à ces conflits, je suis proactif. Il serait bon de créer une Commission extraordinaire du Conseil général dans le but de négocier, de temporiser avec le personnel.

J'arrive bientôt au bout. Mon amendement concernera bien sûr blueFACTORY et des questions sociales. J'interviendrai au moment voulu.

**Dietrich Laurent, Directeur des Finances**. Je remercie tous les groupes de s'être exprimés à propos de ce budget avec leurs réjouissances mais aussi avec leurs craintes que nous partageons. Je vais revenir sur quelques thèmes sans faire référence aux interventions personnelles puisqu'il y a des sujets qui ont été mentionnés dans plusieurs groupes.

D'abord, attention avec le résultat! Le résultat net est bien de 500'000 francs. Si l'on prend un résultat sur lequel nous pouvons faire des propositions, ce n'est pas le cas des réserves obligatoires, ni des amortissements. Ce résultat est à 7 millions de francs et non pas à 25 millions de francs comme j'ai pu l'entendre.

Ensuite, je ne reviens pas sur les interventions relatives à la hausse du taux d'impôts puisque cela ne concerne pas cette législature. C'est un élément du passé. Par contre, ce qui doit nous préoccuper, c'est la situation actuelle et future. Comme annoncé, on a ces trois ans, 2017, 2018 et 2019. On est maintenant au milieu de ces trois ans. Ces trois ans sont en effet au bénéfice d'une situation tout à

fait particulière et tout à fait indépendante de la Commune liée aux sorties de régimes fiscaux spéciaux. Alors on peut décider de baisser un taux d'impôts, on peut aussi décider d'augmenter les charges de l'autre côté. Nous choisissons d'être prudents parce que, je le rappelle, l'année 2020 sera absolument décisive avec le PF 17. J'ai entendu la remarque disant qu'un rapport récent prédit que l'impact pour la Commune sera nul. Cependant, ce rapport se base sur les chiffres de 2015. La situation de 2017 pour la Ville de Fribourg est tout à fait différente puisque c'est entre ces deux années que sont apparues ces recettes tout à fait spéciales des personnes morales. Donc ces personnes morales, suivant ce qui se passe, peuvent partir. Elles sont très volatiles. En outre, il y a le deuxième effet de la péréquation financière entre les communes. Il est donc absolument impossible pour nous de prendre une décision soit en faveur de la diminution d'impôts, soit en faveur de l'augmentation des charges. Nous devons donc être très prudents. Et si on augmente les charges, il faut le faire de manière unique le plus possible. En effet, si on lie la Commune dans le futur on ne pourra plus maîtriser grand-chose et, ensuite, il y a évidemment la fusion. Nos chiffres ont été livrés au consultant qui en a fait une consolidation. Il est revenu vers nous ainsi que vers toutes les communes pour voir dans quelle mesure le Plan financier et les investissements avaient été actualisés. Si nous bougeons maintenant et si les communes bougent maintenant des éléments, on ne sait plus sur quel pied danser dans les discussions de fusion.

En ce qui concerne la gestion de la dette, en effet, je remercie le Service des finances qui en fait une gestion très active. Evidemment, vous savez bien que l'on n'emprunte pas de l'argent pour certains projets même s'il est inscrit dans le Message "financé par la dette". Cependant, on a des échéances qui arrivent à certains termes et suivant comment, on peut raccourcir les termes et, partant, avoir des taux moins élevés. On peut aussi carrément ne pas emprunter parce que l'on a les liquidités qui sont arrivées. Là, il y a vraiment une très bonne gestion, très serrée.

J'aborde quelques sujets en particulier.

- La réserve de la Pila. On a des informations qui ne sont pas réjouissantes mais, disons, qui sont plus optimistes que prévues, ou moins défaitistes. On est loin d'avoir terminé les négociations avec le Canton, avec tous les partenaires et la Confédération. Vu que l'on a reçu des premiers chiffres, la gestion financière veut que dès que l'on peut chiffrer, on met une réserve si on a un risque. C'est ce que nous avons fait cette année.
- Le fonds PFA. Mea culpa pour ce fonds. Cela dit, ce fonds PFA doit vraiment être géré à long terme. C'est du long terme! Pour l'instant, on a envie encore d'aborder quelques autres villes qui ont mis une telle politique en place. On a envie de prendre notre temps. On a envie que ce soit un beau projet parce que si on vous amène le règlement, on doit vous amener des explications sur ce règlement et sur la politique souhaitée. Ainsi, on veut avoir vraiment défini cette politique. On a encore besoin d'un mandataire externe. Je comprends l'impatience. Néanmoins, on a vraiment besoin de temps et de réflexions sur plusieurs décennies, même aujourd'hui.
- Les amortissements liés aux investissements prévus. En effet, il s'agit de notre souci majeur. La charge d'amortissements double dans notre Commune et c'est très préoccupant.
- Beaucoup ont abordé les enjeux énergétiques. Certes, il y a de grands enjeux énergétiques qui représentent des coûts mais aussi des opportunités. Il s'agit d'un des grands enjeux d'ailleurs de ce siècle. Il faut pouvoir saisir les opportunités. On est maintenant en grande réflexion stra-

tégique et c'est maintenant que la Ville de Fribourg doit réfléchir aux possibilités dans ce domaine. On a aussi, et ça fait partie du programme de législature, engagé du personnel dans ce domaine-là: développement durable et énergie. Le but étant justement d'avoir des spécialistes pour nous aider dans ces analyses.

- La Caisse de prévoyance. Je n'en dit pas beaucoup plus, étant donné le Message qui va arriver l'année prochaine.
- Au sujet des décisions du Conseil général relatives à certains postes, je vous en laisse aussi le commentaire.
- Les généralités de certains sur le personnel, je les laisse à la propre appréciation de son auteur.
- Je pense que l'on reviendra sur certains sujets dans l'examen de détail. Je pense notamment à BlueFACTORY, à certaines charges du personnel, la culture, les critères culturels ou encore la patinoire ou les transports scolaires.

Je laisse évidemment mes collègues s'ils le désirent, à ce stade de l'entrée en matière. Autrement, ils le feront dans l'examen de détail.

**Le Président**. L'entrée en matière étant acquise de plein droit et aucune demande de renvoi n'étant présentée, nous passons à l'examen de détail du budget de fonctionnement.

#### Examen de détail

Le Président. Je vous rappelle certaines dispositions légales et réglementaires.

Selon l'article 88 alinéa 3 de la loi sur les communes, "les postes budgétaires dont le montant résulte de la loi, d'une décision spéciale ou d'une obligation envers un tiers, ne peuvent être modifiés". De même, "le montant total des dépenses proposées par le Conseil communal ne peut être dépassé sans que soit prévue simultanément la couverture de ce dépassement". Lors d'un amendement proposant une augmentation de dépense il doit être proposé simultanément la couverture de ce dépassement.

Ainsi le Conseil général doit, le cas échéant, prendre deux décisions, à savoir celle augmentant la charge et celle consacrant sa compensation. Les propositions de compensation ne peuvent toucher que des rubriques qui n'ont pas encore été adoptées par le Conseil général. Cela signifie que les compensations doivent être trouvées dans des chapitres qui n'ont pas encore été traités et en aucun cas le Conseil général ne peut revenir sur un chapitre qui a déjà été accepté. Si vous avez une proposition d'amendement pour augmenter un poste, par exemple, dans les Sports, en prenant de l'argent dans Police locale, vous devez le dire dans le chapitre Police locale, car il précède celui des Sports.

L'article 42 alinéa 2 de la loi sur les communes vous impose de déposer vos éventuels amendements par écrit. Des feuilles spéciales vous ont été mises à disposition dans ce but. Les amendements qui ne sont pas déposés par écrit ne seront pas pris en compte. Je vous prie, et ceci pour le bon déroulement des débats, de toujours mentionner le numéro de la page et le numéro complet des postes du budget que vous mentionnez. Nous commencerons par passer en revue les chapitres les uns après les autres. Je rappelle qu'il n'est pas possible de revenir à un chapitre déjà traité.

Je vous remercie de respecter ces points.

# I. ADMINISTRATION GENERALE (pages 2 à 6)

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR). Notre amendement concerne la rubrique 100.319.10 "Dépenses non spécifiées" pour laquelle nous proposons une diminution de 10'000 francs. Nous proposons d'affecter cette somme à la rubrique 800.318.10" Marketing urbain". Le nouveau montant proposé serait de 60'000 francs. Notre amendement vise à renforcer le bilinguisme en tant qu'instrument de marketing. Comme vous le savez, l'institut de plurilinguisme a souligné dans son rapport le signal fort du bilinguisme dans le domaine de la promotion économique et touristique de la Ville. Je cite: "la Ville de Fribourg devrait faire du bilinguisme un argument publicitaire, un 'label' et se positionner mieux encore au plan géographique et linquistique comme ville de pont entre la Berne et Lausanne".

Aus diesem Grund, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, bitten wir Sie diesen Antrag, der der Stärkung der Zweisprachigkeit in Zusammenhang mit der Marketingstrategie der Stadt dient, zu unterstützen.

**Rugo Claudio** (PA). J'ai une simple remarque concernant la rubrique 100.301.00 "Traitements". Lundi matin, j'ai reçu un message d'un député valaisan qui, sachant que j'avais déposé une proposition pour baisser les salaires à 150'000 francs, s'enquérait de savoir le résultat du Conseil général. Je rappelle que 63 parmi vous ont voté non et 1 a voté oui. C'est ce que je communiquerai à cette personne valaisanne. Comme quoi les proches ne s'intéressent pas toujours à la politique mais, parfois, cela peut aller plus loin.

Steiert Thierry, Syndic. J'interviens par rapport à la demande d'amendement de Mme B. Acklin Zimmermann et de M. J.-P. Wolhauser. Le Conseil communal n'a évidemment pas eu l'occasion de traiter de cette demande et s'oppose donc à cet amendement. Non pas que l'on pourrait tout à fait justifier une réduction de ces dépenses non spécifiées puisqu'elles ne sont justement pas affectées. Toutefois, on se souvient que cette rubrique comportait un montant de 65'000 francs jusqu'à l'année dernière mais que préalablement elle était déjà à 100'000 francs. Nous avons d'ailleurs présenté à la Commission financière un détail de l'utilisation pleine de sens de cette rubrique et dont le montant porté à 100'000 francs a également du sens. C'est la raison pour laquelle nous nous opposons à cette réduction.

Zweite Bemerkung. Es ist nicht nötig, um der Förderung der Zweisprachigkeit Willen, einen Betrag von 10'000 Franken auf die erwähnte Rubrik der Kulturdirektion zu verschieben. Wie wir in der Debatte zum Postulat von Christa Mutter bereits erwähnt haben, werden wir im nächsten Jahr mit einer internen Zweisprachigkeitskommission einen entsprechenden Massnahmenkatalog definieren. Wir werden eine Strategie zur Zweisprachigkeit definieren und diese Massnahmen umsetzen. Einige Massnahmen wurden schon umgesetzt - die allermeisten Pressemitteilungen werden bereits jetzt in beiden Sprachen publiziert. Es wird immer mehr in die deutsche Sprache übersetzt und wie Sie vielleicht auch bemerkt haben, in einer zunehmend besseren Qualität. Dies wird auch ohne diese Verschiebung der 10'000 Franken im nächsten Jahr ohne weiteres geschehen können.

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière**. La Commission financière n'a pas eu l'occasion de se déterminer et ne se prononce pas sur l'amendement. En revanche, vu que l'amendement touche la rubrique des dépenses non spécifiées, je confirme que nous avons eu le détail des

différentes dépenses. Je précise à l'attention de certains, qui se poseraient encore certaines questions, qu'il n'y a aucun montant dépensé sur cette rubrique qui est destiné au Conseil communal ou à ses membres.

Le Président. Mme B. Acklin Zimmermann, maintenez-vous formellement votre amendement?

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR). Oui.

Vote sur la rubrique 100.319.10 "Dépenses non spécifiées"

## Vote

Opposée à l'amendement de Mme et M. Béatrice Acklin Zimmermann et Jean-Pierre Wolhauser de diminuer de 10'000 francs la rubrique 100.319.10 "Dépenses non spécifiées" et d'allouer ledit montant au poste 800.318.10 "Marketing urbain", la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 45 voix contre 23 et 7 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement de Mme et M. Béatrice Acklin Zimmermann et Jean-Pierre Wolhauser): 45 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Gander Daniel (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (PDC-PVL), Li Rosi Michaël (UDC), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement de Mme et M. Béatrice Acklin Zimmermann et Jean-Pierre Wolhauser): 23 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bettin Christophe (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gapany Joël (PDC-PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Krienbühl David (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 7 Bugnon Marc (PDC-PVL), de Reyff Charles (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Grandjean Alexandre (PS), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Uldry José (UDC)

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

# II. FINANCES (pages 7 à 10)

**Dietrich Laurent, Directeur des Finances**. Comme il y a eu plusieurs questions sur les 2'825'000 francs concernant blueFACTORY lors de l'entrée en matière, je vais vous donner quelques éléments d'explication.

D'abord, une charte régit ce site et son utilisation. Dans cette charte, l'innovation est évidemment spécifiée, mais aussi le côté sociétal, culturel et environnemental. Ce sont quatre valeurs extrêmement importantes du site. Le Canton a déjà mis beaucoup d'argent pour certains de ces projets et la Ville de Fribourg a les moyens maintenant, avec ce paquet de quatre projets liés entre eux, d'apporter sa propre contribution, mais surtout d'apporter une vraie contribution pour le citoyen au final. Que ça soit pour profiter de l'espace en haut de la tour, un espace destiné à être un bar, que ça soit

pour profiter d'une résidence culturelle mais aussi, pourquoi pas, de développer des projets environnementaux dans ce silo ou autour de celui-ci. Le Conseil communal vous propose ce projet-là. Si vous avez des questions plus spécifiques, je pourrai y répondre.

On a aussi évidemment beaucoup discuté du fait d'inscrire ce projet dans le budget des investissements ou de fonctionnement. On aurait bien aimé vous proposer un investissement parce que cela nous aurait permis de produire un Message et donc de développer beaucoup plus en avant, qui est dans le coup, quel est le planning, quels sont les projets en détail. Le problème, c'est que financièrement, ce n'est pas un investissement parce que l'on ne peut pas l'activer. Ce n'est pas notre objet donc il ne peut pas être activé avec l'amortissement qui s'ensuit. Ainsi, on vous le présente de cette manière. Encore une fois, je réponds très volontiers à toutes vos questions.

Mendez Monica (Verts). Le groupe des Verts tient à saluer les efforts investis sur le site de blueFACTORY. Ces montants sont très positifs pour faire de ce site un lieu dynamique pour notre ville. Cependant, pour des questions de transparence, nous aurions bien voulu savoir à quoi va servir exactement cette contribution unique et surprenante dans le paysage culturel fribourgeois. La Ville doit être attentive aux autres projets méritants et de qualité qui dorment peut-être dans les tiroirs du Service culturel. Nous aimerions aussi savoir quels seront les critères pour attribuer le million, une fois que l'étude à 75'000 francs aura été faite. Nous espérons que l'effort se poursuivra et que le Canton en fera de même en proportion à son budget et sa fortune.

Wicht Pascal (UDC). Le groupe UDC a déposé un amendement afin de supprimer le montant de 2'825'000 francs mentionné sous la rubrique 259.364.01 "Projet site blueFACTORY". Pour notre groupe, les différents éléments composant ce paquet hétéroclite ne justifient pas des dépenses de près de 3 millions de francs versées totalement à fonds perdu. M. le Conseiller communal Laurent Dietrich vient de nous dire que comme ce n'est pas un investissement, il ne peut pas nous soumettre un Message et qu'il aurait bien aimé nous en soumettre un. Je suis un peu surpris quand même d'entendre un tel argument, parce que même s'il n'y a pas un Message formel avec un arrêté à voter à la fin, il aurait été possible malgré tout de transmettre des informations détaillées. Un document de quelques pages, même si cela ne s'appelle pas un Message, aurait encore été possible et cela nous aurait peut-être aidé à avaler la pilule.

Pour nous, par exemple, le projet Phare bleu ne nous paraît pas être une dépense prioritaire pour une collectivité publique. Neuf lignes de descriptions bien vagues pour justifier une dépense de 1 million de francs nous paraît bien léger. En particulier est-il du ressort d'une commune de financer la construction d'un bar? On peut se poser la question.

Pour le reste, on ne sait pas vraiment ce qui va être fait, ce qui se cache derrière les termes très généraux comme environnement, société, culture et innovation. Sur l'aspect culturel, en particulier, nous souhaitons savoir dans quelle mesure ceci s'inscrit dans la politique globale de la ville en matière culturelle. C'est une question.

De même, on nous propose de signer un chèque en blanc d'un montant de 1 million de francs pour le Schweizerisches Museum für elektronische Musikinstrumente (SMEM). Les études, selon les informations dans le fascicule, représentent 75'000 francs, ce qui veut dire que les 925'000 francs restant sont d'ores et déjà attribués sans savoir ce qui va ressortir de ces études. C'est clairement mettre la charrue avant les bœufs. De notre côté, d'abord nous décidons ce que l'on veut faire, ensuite on signe le chèque, et non pas l'inverse.

Pour ces différentes raisons, le groupe UDC vous propose de supprimer ce montant de 2'825'000 francs sous la rubrique 259.364.01.

**Parpan Mario** (CG-PCS). J'ai déposé un amendement qui demande de baisser la subvention de la rubrique 259.364.01 "Projet Site blueFACTORY" de 220'000 francs en faveur du poste 320.366.00 "Activités scolaires (des écoles primaires)".

Comme tout le monde dans cette salle s'en souvient, le Conseil général a voté à l'unanimité, avec une seule abstention, la résolution qui demandait que le Canton et la Commune mettent tout en œuvre pour garantir les activités scolaires après le fameux arrêt du Tribunal fédéral.

Dem Budget entnehme ich nun, dass zur Kompensation der Elternbeiträge insgesamt 200 Franken pro Orientierungsschüler, aber nur 40 Franken pro Primarschulkind, eingesetzt wird. Der Betrag für die Primarschulen reicht nicht um die bisherigen Angebote zu finanzieren und ist sogar tiefer als die 75 Franken, die der Kanton für jedes Kind zur Verfügung stellt. Ich ersuche Sie deshalb meinem Antrag zuzustimmen und die 220'000 Franken bei den schulischen Aktivitäten einzusetzen.

Murith Simon (PDC/PVL). Le groupe PDC/PVL soutiendra en totalité le subventionnement dévolu au site de blueFACTORY. Le potentiel de celui-ci reste actuellement sous-exploité. Aujourd'hui, le site ne peut plus accueillir de nouvelles entreprises faute d'infrastructures et l'espace ressemble encore parfois trop à un terrain vague. Avec l'implantation du Smart Living Lab en collaboration avec l'EPFL et l'adoption du Plan d'affectation cantonal, le site pourra clairement se positionner comme un pôle de recherche et de développement économique. Toutefois, il ne doit pas se limiter à une bulle d'innovation. La volonté de la Ville a toujours été d'en faire un quartier et un quartier ne peut exister qu'avec de la vie. La réhabilitation de la Tour Cardinal y contribuera assurément. Avec un espace de rencontre et d'échange à son sommet, la Ville pourra augmenter l'attrait du site pour la population et le tourisme. L'aménagement de résidences d'artistes s'intègre dans la suite logique de l'engagement d'un manager culturel et offrira aux artistes fribourgeois un espace de création si rare sur le territoire communal. Nous comptons sur la Commune pour que ces résidences restent accessibles à la population et que celle-ci puisse porter son regard sur les créations et l'effervescence qui y naîtront.

Enfin, le SMEM est une collection de portée internationale et doit disposer d'espaces d'exposition dignes de ce nom. Cette collection, actuellement confinée dans un sous-sol délabré, est mondialement reconnue par le milieu artistique et musical.

Le groupe PDC/PVL soutient la volonté du Conseil communal de créer un quartier à blueFACTORY. Nous croyons dans le potentiel de ce site, dans la nécessité de son développement au service de la population et dans l'écrin que constituera le réaménagement de la Tour Cardinal pour la culture et l'innovation fribourgeoise.

Nous vous invitons donc à soutenir ce projet au budget car, s'il n'y figure pas, aucun chèque ne pourra être signé.

**Rugo Claudio** (PA). C'est bien la première fois que la culture sert de moteur à un projet économique avec à la clé des millions. Je vais donc parler chiffres.

Ce chiffre de 2'825'000 francs est très convoité et, pour une fois, Je suis d'accord avec M. P. Wicht de le réduire. Pour ma part, une réduction de 20'000 francs suffit. J'ai déposé un amendement sous la rubrique 259.364.01 "Projet Site blueFACTORY": 2'825'000 francs auxquels sont à soustraire 20'000 francs pour arriver à 2'805'000 francs, ceci pour augmenter la rubrique 259.365.00 "Actions d'entraide", qui est budgétée à 40'000 francs dans le projet du Conseil communal. J'aimerais augmenter cette dernière de 20'000 francs pour qu'elle atteigne 60'000 francs, ceci avec une petite option fortement recommandée. Je souhaiterais que 5'000 francs soient affectés à "Enfance Pour Tous", association à but non lucratif qui redistribue du matériel pour handicapés au Congo Kinshasa RDC, dont M. Profa nous honore de sa présence dans ce Conseil général. Il défend une cause juste, étant lui-même atteint d'un handicap. Il agit pour défendre les autres personnes et pour envoyer du matériel en Afrique.

La deuxième association, qui n'est pas encore soutenue par la Ville de Fribourg, est "Passerelles", que nous connaissons tous. Cela fait vingt ans qu'elle est installée à Fribourg. Elle s'occupe de l'intégration des migrants, de régulariser certaines personnes et de les appuyer dans différentes démarches. Elle est basée à la rue Locarno.

La troisième association que je recommande de soutenir à hauteur de 5'000 francs est "au galetas", qui se trouve à la route du Jura, dans le bâtiment Vuille.

C'est ce qui justifie les 20'000 francs.

Etant donné que l'on souhaite baisser la rubrique concernant blueFACTORY, j'ai une information à donner au Conseil communal. Comme l'élément principal de cette rubrique est un musée électronique d'instruments anciens, j'ai fait ma petite enquête entre hier et aujourd'hui en téléphonant à deux personnes spécialistes dans le domaine, Dom Torche et Walter Rugo mon frère. Lorsqu'ils ont entendu le montant, ils ont eu un petit gloussement et ensuite j'ai eu davantage d'informations. L'information principale, c'est qu'un instrument qui n'est pas joué se détériore. Ces instruments, qui datent des années 1950 à 2010, vont forcément se détériorer, voire s'effacer. Les pièces de ces instruments ne sont plus fabriquées. Ce sera donc des pièces de substitution qui seront faites. Et cela concerne beaucoup d'instruments. C'est vraiment un travail de niche, qui intéressera particulièrement les joueurs de synthétiseur, les pianistes ou les musicologues, soit une faible proportion de la population.

Par contre, je ne vais pas m'y opposer. C'est pour cela que vous pouvez prendre où vous voulez les 20'000 francs. Mais je trouve que la somme mise au budget est disproportionnée quand je pense aux associations semaine après semaine – encore la semaine passée, je n'ai pas vu beaucoup d'entre vous se rendre à la journée des droits de l'homme à Passerelles, vendredi soir. Il n'y avait pas un politicien alors que c'était pour les 70 ans des droits de l'homme.

Il y a donc une disproportion entre une somme de 20'000 francs par rapport à 1 million de francs que l'on donne à un budget comme ça. C'est bien la première fois que la culture est le moteur d'un projet économique.

Je vous remercie et j'espère que vous appuierez les projets soutenus aussi par M. Maurice Page dans Fribourg-Solidaire.

Abate Vincenzo (Verts). Je reviens encore une fois sur cette rubrique de blueFACTORY. Personnellement, j'ai un peu de peine avec cette rubrique. Je n'ai pas envie de ne pas la soutenir parce que je pense, qu'au fond, il faut soutenir la culture, surtout sur le site de blueFACTORY. Je pense quand même que le Conseil communal devrait nous fournir plus d'informations. On parle de cohérence entre ces projets. Dans certains projets, je trouve une certaine cohérence mais dans d'autres pas trop. Je pense qu'il serait nécessaire de recevoir un dossier qui nous explique effectivement de quoi il s'agit et d'avoir un peu plus de détails. Je pense qu'il s'agit du devoir du Conseil communal, et par respect pour le Conseil général. J'ai envie aussi de pouvoir fournir des explications aux autres petites associations. On sait qu'ils ont de la peine à obtenir des subventions, que souvent ils trouvent la porte fermée auprès de la Commune. Je pense qu'il serait nécessaire que l'on puisse leur donner des explications un peu plus détaillées.

**Dietrich Laurent, Directeur de la Culture**. Merci pour vos questions. Je vais approfondir certains points.

D'abord, il s'agit de quatre projets. Le premier projet de réhabilitation physique du bâtiment est indispensable aux trois autres. Il y a des cages d'escaliers, un ascenseur, l'eau, l'électricité, des sorties de secours et des installations d'incendie. Si le simple citoyen veut de nouveau une fois entrer dans cette tour, nous devons en réhabiliter la structure. Le maître d'ouvrage est le propriétaire, à savoir, la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA. Il est donc évident qu'elle doit faire les travaux sur son propre bâtiment.

Le deuxième projet, concerne la structure holacratique, le Phare bleu, lequel est le futur locataire de l'entier du silo. Il est obligé d'avoir une structure qui s'occupe des finances entre deux, mais qui devra s'occuper à l'avenir de l'entier de la gestion. Pour que le Conseil d'administration accepte, il faut qu'une structure fournisse les recettes prévues dans le Plan financier de Bluefactory. Cette structure a la mission d'organiser le site, de gérer le silo et de payer la location. Evidemment, elle doit aussi trouver des recettes pour qu'elle puisse être autonome à long terme. Cette structure a une nouvelle forme d'organisation. On est sur blueFACTORY, on ne peut pas simplement mettre en place une structure hiérarchique. Nous devons aussi innover et prendre des risques, comme tous projets sur blueFACTORY. C'est pour cela que nous vous proposons cette structure participative holacratique. Il y a des sociétés aujourd'hui qui ont ce type de structure, comme la société Liip.

Ensuite, il y a deux projets qui sont plus d'ordre culturel:

- Nous n'avons pas de résidence d'artistes aujourd'hui, à Fribourg. De nombreuses grandes villes et capitales en ont. On ne peut pas rivaliser avec une grande capitale, comme Paris ou Buenos Aires où nous envoyons certains de nos artistes. On doit donc trouver une originalité pour avoir une résidence d'artistes. Or, blueFACTORY est une originalité unique en Suisse. Ainsi, on met ce projet de résidence d'artistes qui occupera lui aussi l'ensemble de l'espace.
- Le SMEM est une association qui a une collection de réputation mondiale. L'autre jour, un Australien a séjourné une semaine à Fribourg, pour jouer dans le nouveau playroom qui est dans un garage, à blueFACTORY. On ne peut pas s'imaginer aujourd'hui le rayonnement qui a ce SMEM. L'idée est de lui donner un coup de propulsion, afin qu'il puisse prendre possession lui aussi de ce silo, en faire quelque chose de magique et participer à ce projet.

Vous pouvez donc voir que les quatre projets sont imbriqués. Maintenant, vous vous demandiez ce qu'il en était de tous les autres projets. Il s'avère que Bluefactory Fribourg-Freiburg SA, il y a quatre ans, a fait un appel à projets pour le site de blueFACTORY. Une vingtaine de projets sont arrivés mais un seul concernait en soit le silo, le projet "Rock silo", en l'occurrence. Or, ici on ne s'occupe que du silo parce que la Ville ne peut pas décider d'occuper d'autres zones. Le seul lien que l'on peut avoir avec le Conseil d'administration est d'assurer la location. Après, on peut disposer du silo.

Et puis, enfin, j'en viens à la question de savoir si le projet tient en matière de politique culturelle? En matière de politique culturelle régionale, on se réfère au rapport des Assises Culture-Kultur 2030. Làdedans, il y a trois lignes principales:

- Organicité. C'est-à-dire l'émulsion entre les acteurs. Ce critère est entièrement rempli avec la résidence.
- Accessibilité. Le but justement d'ouvrir ce silo au public. On est donc pile dans la cible.
- Rayonnement. Le but du projet Phare bleu est justement de faire rayonner le site, la Ville, la région, le Canton, voire la Suisse. N'hésitons pas à avoir de l'ambition avec certaines collections et certains acteurs. Il peut y avoir un rayonnement international. Alors, on peut évidemment vouloir le tracer et se dire qu'on ne le fait pas. Je suis d'accord, c'est possible. Cela-dit, on a un outil qui est magique. La Ville de Fribourg et son Conseil communal veut jouer son rôle pour réaliser quelque chose sur ce site.

J'ai déjà parlé de l'amendement visant à supprimer ces 2'825'000 francs.

Concernant les actions d'entraide pour 20'000 francs, je ne peux qu'inviter M. C. Rugo, les auditeurs sur la tribune, ainsi que toutes les associations d'entraide, à poser des dossiers. La décision y relative est prise courant juin. Pour rappel, cette rubrique était de 20'000 francs il y a deux ans, de 30'000 francs il y a un an et de 40'000 francs aujourd'hui. Là aussi, nous augmentons les soutiens à l'entraide.

Concernant les écoles, puisque le sujet est moins de réduire cette subvention que de favoriser des actions dans les écoles, je préfère passer la parole à Mme la Conseillère communale A. de Weck.

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. C'est très gentil de vouloir donner de l'argent aux écoles. Vous l'aviez déjà fait pour des projets de bilinguisme. Les montants n'ont pas tous été dépensés. Là, il en sera de même parce que nous avons calculé les futurs coûts à la suite de l'arrêt du Tribunal fédéral. Nous sommes d'abord partis de la loi scolaire et du règlement scolaire, qui définit que les activités scolaires ne peuvent être organisées que durant dix jours de classe au maximum. En prenant ces dix jours en considération, en comparant ce qui était fait jusqu'à maintenant, en tenant compte du fait que l'on peut facturer des frais de repas de 10 à 16 francs/jour, que les collectes par des ventes de gâteaux pour des manifestations sont toujours autorisées, selon une lettre de la DICS du 25 janvier 2018, nous avons augmenté les budgets, de 35 francs par élève. Ceci engendre une augmentation du budget de 114'000 francs. Il faut savoir que nous n'organisons pas toutes les années des camps de ski dans chaque école. Il y a aussi des activités qui coûtent moins chères. Vous pouvez aller au musée, cela vous coûtera le billet de transport et l'entrée. Aussi, en regardant tout ceci, nous estimons que ce qui a été budgétisé est nettement suffisant pour répondre aux demandes des enseignants. Je pense qu'il n'est pas nécessaire de nous donner ce montant. Nous travaillons de concert avec les responsables d'établissement des écoles primaires et des CO pour déterminer ces coûts. Ce montant supplémentaire ne servirait pas à grand chose.

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière**. La Commission financière n'a pas été avertie de ces amendements. Elle ne se prononcera pas à leurs propos.

Le Président. M. P. Wicht, pour le groupe UDC, maintenez-vous formellement votre amendement?

Wicht Pascal (UDC). Oui, M. le Président.

Le Président. M. M. Parpan, maintenez-vous formellement votre amendement?

Parpan Mario (CG-PCS). Oui.

Le Président. M. C. Rugo, maintenez-vous formellement votre amendement?

Rugo Claudio (PA). Oui.

**Le Président**. Nous allons donc opposer ces trois amendements qui traitent de la même rubrique. Nous allons d'abord opposer les amendements qui s'écartent le plus de la proposition initiale du Conseil communal. Ainsi, nous opposerons l'amendement de M. P. Wicht, au nom du groupe UDC, qui propose une diminution de la rubrique 259.364.01 "Projet site blueFACTORY" de 2'825'000 francs à celui de M. M. Parpan qui, pour le même poste, propose une diminution de 220'000 francs pour l'affecter à la rubrique 320.366.00 "Activités scolaires".

Votes sur la rubrique 259.364.01 "Projet site blueFACTORY"

# Vote 1

Opposé à l'amendement de M. Pascal Wicht, au nom du groupe UDC, proposant de diminuer la rubrique 259.364.01 "Projet site blueFACTORY" de 2'825'000 francs, l'amendement de M. Mario Parpan proposant de diminuer cette rubrique de 220'000 francs et d'allouer ledit montant au poste 320.266.00 "Activités scolaires" l'emporte par 45 voix contre 8 et 13 abstentions.

Ont voté en faveur de l'amendement de M. Pascal Wicht, au nom du groupe UDC (contre l'amendement de M. Mario Parpan): 8 Dupré Bernard (UDC), Gander Daniel (UDC), Giller Christophe (UDC), Li Rosi Michaël (UDC), Marchioni Pierre (UDC), Papaux David (UDC), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Ont voté contre l'amendement de M. Pascal Wicht, au nom du groupe UDC (en faveur de l'amendement de M. Mario Parpan): 45 Abate Vincenzo (Verts), Aebischer David (PLR), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Gapany Joël (PDC-PVL), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Schenker Claude (PDC-PVL), Vorlet Philippe (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 13 Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Murith Simon (PDC-PVL), Ragusa Francesco (Verts), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vuilleumier Julien (Verts)

N'ont pas voté: 9 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jordan Marine (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Vonlanthen Marc PS)

**Le Président**. Nous allons passer à l'opposition de l'amendement de M. Mario Parpan à celui de M. Claudio Rugo qui, je vous le rappelle propose une diminution de 20'000 francs de la rubrique 259.364.01 "Projet site blueFACTORY" pour l'attribuer à la rubrique 259.365.00 "Actions d'entraide".

Page Maurice (CG-PCS). J'aimerais déposer une motion d'ordre. Il me semble que ces deux amendements ne s'opposent pas l'un à l'autre. Ils peuvent très bien être cumulatifs. Nous pouvons accepter ou refuser les deux. Il faut faire les votes successivement et pas l'un contre l'autre.

Le Président. Très bien. Je vous remercie M. M. Page. Nous allons donc modifier les votes en ce sens.

### Vote 2

Opposée à l'amendement de M. Mario Parpan proposant de diminuer de 220'000 francs la rubrique 259.364.01 "Projet site blueFACTORY" et d'allouer ledit montant au poste 320.266.00 "Activités scolaires", la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 56 voix contre 13 et 5 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement de M. Mario Parpan): 56 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (PDC-PVL), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement de M. Mario Parpan): 13 Heimgärtner Eva (CG-PCS), Li Rosi Michaël (UDC), Marchioni Pierre (UDC), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 5 Abate Vincenzo (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), Dupré Bernard (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR)

N'a pas voté: 1 Allenspach Christoph (PS)

#### Vote 3

Opposée à l'amendement de M. Claudio Rugo proposant de diminuer de 20'000 francs la rubrique 259.364.01 "Projet site blueFACTORY" et d'allouer ledit montant au poste 259.365.00 "Actions d'entraide", la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 61 voix contre 5 et 8 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement de M. Claudio Rugo): 61 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), de Reyff Charles (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Fasel Blaise (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (PDC-PVL), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS),

Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement de M. Claudio Rugo): 5 Li Rosi Michaël (UDC), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Page Maurice (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR)

Se sont abstenus: 8 Casabene Thévoz Anne (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS)

N'a pas voté: 1 Allenspach Christoph (PS)

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

### <u>Pause</u>

La séance est interrompue à 21.00 heures. Elle reprend à 21.17 heures.

III. ECOLES (pages 11 à 19)

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Le Service des écoles a, comme l'a relevé la Présidente de la Commission financière, connu beaucoup de changements à cause de décisions prises par des autorités indépendantes du Service.

### Il y a eu:

- l'arrêt du Tribunal fédéral (TF) qui a prononcé la gratuité des activités scolaires et des fourni-
- le règlement des soins dentaires avec la décision du Conseil général pour la gratuité du premier contrôle;
- la décision du Tribunal cantonal disant que tous les traitements doivent être subventionnés, qu'ils soient donnés par le Service dentaire cantonal ou des dentistes privés;
- le règlement scolaire avec la décision du Conseil général pour la gratuité des devoirs surveillés;
- la gratuité des transports pour tous les élèves.

Les coûts de toutes les nouvelles dépenses qu'entraînent ces décisions ont été estimés et intégrés dans le budget 2019. Je reviendrai dans les rubriques s'il y a des questions particulières.

**Richard Claude** (PDC-PVL). Sur les plus de 6 millions de francs de charges additionnelles inscrites au budget 2019, près de la moitié résulte de l'augmentation des charges au budget des écoles. Si les investissements dans la formation ont le mérite de réjouir notre groupe, nous déplorons certains éléments qui rendent la facture annuelle quelque peu amère.

Parmi les charges supplémentaires, il y a évidemment celles découlant de l'arrêt du TF sur la non-participation des parents aux activités scolaires, formations culturelles et autres fournitures. Soit. Mais c'est bel et bien l'octroi de contrôles dentaires gratuits, des devoirs surveillés gratuits et surtout des abonnements de bus gratuits, qui, avec plus de 1,6 million de francs de charges additionnelles, est lourd de conséquence.

Si, d'une part, nous comprenons la décision mûrement réfléchie du TF qui s'inscrit dans une logique au bénéfice de tous les parents et élèves, nous regrettons d'autre part l'arrosage sans condition et sans réflexion sur les véritables besoins décidés par la majorité PS/Verte de notre Conseil. Cela vaut d'autant plus que seule une part restreinte des enfants fera usage des abonnements gratuits dans le cadre des trajets scolaires.

Vous le savez tous, le PDC soutient des mesures qui profitent aux élèves dans leur ensemble, mais nous défendons également une politique financière qui fixe des priorités et, surtout, prend en compte les véritables besoins des familles qui, faut-il le rappeler, ne disposent pas toutes des mêmes ressources.

Dans le cas présent, la Commune s'apprête à dépenser de l'argent qui ne l'aurait pas été par bien des parents, qui plus est sans analyse préalable du nombre d'élèves bénéficiaires, des coûts et sans négociation préalable avec les TPF.

Le cas échéant, il incombera à la majorité PS/Verte d'assumer cette décision irresponsable au vu des répercussions sur les finances communales. Ce faisant, l'alliance de gauche ne vient pas en aide aux familles dans leur ensemble mais bien aux TPF!

À ce titre, notre groupe regrette la décision du Préfet en la matière. Dans l'attente d'un éventuel examen par une autorité juridique indépendante, le PDC déplore une nouvelle fois la manière de faire et ne peut cautionner les conséquences de ladite décision sur les finances communales.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). J'ai un amendement concernant la rubrique 300.318.10 "Projet bilinguisme". Le projet de classes bilingues en ville de Fribourg fait son chemin, avons-nous appris lors du Forum de la langue partenaire du 3 octobre 2018. Ceci est réjouissant pour nombre d'entre nous. La réalisation de ce projet nécessite l'appui important des enseignants et des élèves. Afin de renforcer les démarches en cours, nous proposons d'augmenter cette rubrique de 10'000 francs pour la porter à 45'000 francs. Cette recette supplémentaire est à prendre dans la rubrique 401.437.00 "Amendes d'ordre" de 3'080'000 francs. Par rapport au montant figurant dans les comptes 2017, il y a une certaine marge. Cela a aussi été relevé par Mme la Présidente de la Commission financière et par M. M. Page, si je ne fais erreur. Il n'y a pas lieu de tomber dans l'excès. Le stationnement régulier de voitures au bas de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) en zone 20 km/heure, le vendredi et samedi soir est un exemple récurrent et déjà cité à d'autres occasions. Pour toutes ces raisons, je vous prie de soutenir l'amendement proposé.

**Schneuwly-Aschwanden Eleonora** (PLR). J'ai un amendement au nom du groupe libéral-radical concernant la rubrique 320.318.10 "Transport des élèves (écoles primaires)": nouvelles charges de 1'070'000 francs.

Faire des cadeaux que personne n'a souhaité n'est pas très intelligent n'est-ce pas? Pour le PLR, c'est simplement impensable.

La gratuité des abonnements TPF pour les transports des élèves, laquelle coûte plus d'1 million de francs chaque année, est un vrai gaspillage d'argent. Un gaspillage de l'argent public financé par des contribuables de la commune, qui ont parfois de la peine à payer les factures à la fin du mois. La gratuité des abonnements TPF pour le transport des élèves est un cas d'abus causé par la politique. Sous le chapitre du budget de fonctionnement "Enseignement primaire", se trouve cette nouvelle charge

qui n'a rien à voir avec le transport des élèves aux écoles. La ville de Fribourg dispose d'établissements scolaires dans presque chaque quartier. Les chemins de l'école n'exigent majoritairement que de petites distances de marche. Il est reconnu dans la pédagogie que la maîtrise du chemin de l'école n'a pas seulement un effet positif pour la santé mais a aussi pour effet de renforcer la confiance en soi de chaque enfant. La Commune de Fribourg met à disposition un bus scolaire pour des cas exceptionnels, comme par exemple Bourguillon. Cette offre doit être maintenue. L'incohérence entre le transport scolaire et l'offre de la gratuité des abonnements du bus est évident.

Vous avez tort si vous croyez, mes chers collègues, que la gratuité des abonnements du bus permettra des économies de 180'000 francs pour les transports des classes à la piscine ou à la patinoire. Eviter la perte de temps et des défis d'organisationnels rendent nécessaire le maintien des transports spéciaux. L'abonnement gratuit n'est simplement pas utilisable dans ces cas et engendre des coûts superflus qui pèsent lourd sur le porte-monnaie des contribuables.

Schliesslich, auch wenn das Oberamt des Saanebezirks die Beschwerde gegen den Generalratsbeschluss in erster Instanz abgewiesen hat, muss ich darauf hinweisen, dass der Entscheid noch nicht rechtskräftig ist. Unabhängig vom Entzug der aufschiebenden Wirkung, kann mit Recht hinterfragt werden ob der Budgetposten für das Jahr 2019 überhaupt Sinn macht und politisch verantwortbar ist. Wie Beispiele in der jüngsten Vergangenheit gezeigt haben, sind die Entscheide des Oberamtes nicht sakrosankt. Aus den oben genannten Gründen, allesamt sachlich belegt, beantragt die Fraktion der FDP für den Posten "Schülertransporte" eine Budgetkürzung im Betrag von 1'070'000 Franken. Der Differenzbetrag von 30'000 Franken ist für die Bustransporte zugunsten der Schülerinnen und Schüler von Bourguillon und den Unterstützungsklassen beizubehalten.

Jordan Marine (PS). Je rebondis sur ce qui a été dit au sujet de la gratuité des transports publics. Pour ma part, je souhaite souligner l'aspect innovant de cette décision. Nos amis luxembourgeois ont fait le pas pour toutes et tous sur tous les transports publics couvrant son territoire. Cela va entrer en vigueur en 2020, pour des raisons écologiques notamment. Des initiatives sont lancées dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel. Je serais extrêmement fière de ma ville si je pouvais dire que c'est la première en Suisse à réaliser cette idée extrêmement innovante en Suisse. Je pense que Fribourg pourrait avoir valeur d'exemple, qui donnera peut-être de bonnes idées à d'autres villes qui pourraient franchir le pas.

Pour répondre à ce qui a été dit tout à l'heure, si un enfant peut voir son estime de soi renforcée en allant à pied à l'école, je pense que de manière complémentaire, ce même enfant qui ira à son club de sport, se rendre à une activité extrascolaire au fin fond de la ville, seul, de manière autonome, sans papa maman et en bus, verra également son estime de soi et ses compétences psychosociales renforcées.

Page Maurice (CG-PCS). Je ne sais pas si mon intervention est attendue. Je l'espère un tout petit peu. Oui, le groupe CG-PCS reste mécontent et insatisfait de la manière dont cette décision a été prise. Oui, il est peu convaincu et de la nécessité et de l'utilité de la mesure pour les enfants d'écoles primaires. Cependant, après un oui, il y a toujours un mais. Faire de la politique exige un minimum de cohérence. Le groupe CG-PCS constate que:

- 1. la voix légitime pour contester une décision d'une autorité est le référendum. Or, il n'a pas été saisi:
- 2. la décision a été prise de manière régulière. On ne peut pas en contester la validité formelle;

3. Le recours à la Préfecture n'a pas abouti. La décision est dès lors applicable et refuser ce budget ne libèrerait pas le Conseil communal de son obligation de mettre en œuvre un règlement. Ce n'est donc clairement pas une solution pertinente.

En toute cohérence, encore une fois, le groupe CG-PCS ne peut donc pas s'opposer à la proposition du Conseil communal pour ces raisons-là. La seule solution possible est celle d'une modification du règlement qui pourra éventuellement intervenir en temps opportun si on constate que la mesure ne produit pas les effets voulus.

**Collaud Oliver** (Verts). Je voulais juste revenir sur ce que M. M. Page a dit. En effet, ce n'est pas comme cela que l'on peut contester une décision qui ne nous plait pas politiquement. Il y a un règlement qui a été voté et qui va être appliqué. La Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) va l'approuver, nous en avons aucun doute, et la somme devra être dépensée par la Commune. Vouloir l'enlever aujourd'hui au budget, c'est comme si l'Assemblée fédérale disait: "enlevons des rentes AVS du budget, comme cela on ne les payera pas". Je suis étonné par votre proposition.

De plus, je ne suis pas sûr que cet amendement soit recevable au vu de l'article 88 alinéa 3 LCo. En effet, il s'agit d'une dépense qui ressort d'une loi. Peut-on l'enlever comme ça? Bref, je suis prêt à vous laisser voter là-dessus, si vous voulez. En conclusion, je pense que l'on peut regarder peut-être dans 15, 20 ans en arrière et puis on pourra dire que les chiens aboient et la caravane passe.

Vonlanthen Marc (PS). Bien naturellement, le groupe socialiste va s'opposer à cet amendement. Finalement, celui-ci n'est que la dernière des tentatives de la droite de soustraire au débat démocratique la question des transports publics. La première étant le recours qui a été intenté et heureusement rejeté pour l'instant. La deuxième étant celle de rayer les lignes du budget. Finalement, vous exploitez toutes les possibilités qui s'offrent à vous de revenir sur cette décision sans la passer par le débat démocratique et c'est vraiment dommage.

J'aimerais encore rajouter que, du point de vue juridique, comme l'a relevé M. O. Collaud, votre amendement est sans doute difficilement tenable puisque cette dépense est liée à un règlement dont le recours a été rejeté. Institutionnellement, cet amendement est injustifié puisque la procédure qui a amené à cette décision a été complètement réglementaire. Politiquement, votre intention est complètement contre-productive puisque c'est la classe moyenne, dont vous vous faites subitement les défenseurs, qui est pénalisée par les retards que vous souhaitez faire prendre à cette décision.

Pour terminer, j'aimerais vous demander si vous connaissez les principes de ce que l'on appelle l'état social, qui est un fondement de nos sociétés avancées. Un des principes de l'état social est une imposition élevée et une redistribution généreuse. On sait que c'est dans les états où l'on met ces principes en pratique que la classe moyenne, dont précédemment le représentant du PDC se faisait à nouveau subitement le défenseur, souffre le moins. Ce sont typiquement les pays du Nord.

Tous les points que vous avez essayé d'attaquer au-delà simplement les transports publics, à savoir, ceux concernant le règlement sur les soins dentaires et sur la gratuité des devoirs surveillés portent un nom: le progrès social. Je suis désolé de constater que, dans ce parlement, les représentants des partis bourgeois s'opposent systématiquement à ce que l'on appelle le progrès social.

**Rugo Claudio** (PA). Le 100% des membres du Parti des Artistes vont s'opposer à cet amendement de la droite et s'inscrivent dans la mouvance de gauche. Nous aimerions que le 100% des socialistes soutiennent le postulat qui sera discuté demain. Cela n'a pas été négocié. (Rires dans la salle).

Par contre, ma déception est grande. Je ne prône pas le capitalisme venant de deux membres PDC et PLR du Conseil communal qui le représentent. Je vais vous rappeler la règle des boules à cinq. Une boule à cinq coûte 20 centimes, cinq boules à cinq, au kiosque, coûtent probablement soixante centimes, -Mme Eva Heimgärtner peut me corriger étant propriétaire d'un kiosque- et 100 boules à cinq devraient coûter ... alors à 20 centimes ... (rires dans la salle) 100 boules à cinq devraient coûter 20 francs. Probablement que dans le commerce, on les retrouve à cinq francs, ou trois francs, ou moins. Alors, au sortir de la première séance où on a décidé d'offrir ces abonnements, M. le Conseiller communal en charge des Finances a tout de suite dit: "on ne peut plus rien faire". Il lève les mains et dit que c'est déjà acheté, déjà vendu. Même quand on désire quelque chose – en ces périodes de fêtes, chacun s'offre un petit cadeau – on va encore dans les magasins voir où c'est moins cher. On négocie et il faut rester ouvert. Il ne faut pas dire publiquement: on ne peut plus rien faire, on ne peut plus négocier. C'est une erreur stratégique qui est aux antipodes du capitalisme. C'est presque du stalinisme ce que vous avez fait. La même remarque peut s'appliquer à la Conseillère communale PLR. Je m'opposerai à cet amendement.

**Zurich Simon** (PS). J'ai une question au sujet de la rubrique 351.365.00 "Crèches". Je constate avec réjouissance qu'une augmentation est prévue. J'imagine qu'elle découle de l'augmentation du nombre de places de crèches en ville. Je constate, par contre, qu'il n'est pas prévu de demander des subventions à l'OFAS, notamment en lien avec les projets pour une meilleure adéquation de l'offre en matière d'accueil extrafamilial. J'aimerais savoir si le Conseil communal partage cet avis que le postulat n° 59, qui avait été adopté par une large majorité de ce Conseil, ne sera donc pas appliqué encore ou en tout cas n'engendrera pas de réponse pour l'année 2019. Si c'est le cas, comment estce que le Conseil communal entend remédier au fait que les demandes prévues ou soumises à l'OFAS peuvent être financées uniquement sur une durée de trois ans avec un délai final fixé en 2023! J'aimerais savoir comment ce postulat sera mis en œuvre.

**Krienbühl David** (PLR). J'ai bien entendu le Chef de groupe socialiste vanter les mérites de l'état social, de l'état progressiste. Toutefois, je rappellerai juste ici l'état de la France aujourd'hui avec une redistribution si généreuse soit-elle. Je n'ai pas envie de ça pour ma ville, pour mon canton et pour mon pays.

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Tout d'abord, je suis saisie de cet amendement concernant les projets de bilinguisme. Comme je l'ai dit précédemment, vous avez été généreux avec les écoles en augmentant ce montant déjà une première fois. Or, vous pouvez voir aux comptes que nous n'avons même pas dépensé la moitié. Ce n'est pas faute de le vouloir. Nous attendons les projets qui doivent venir des enseignants. Je ne peux qu'encourager les personnes qui sont proches des enseignants à leur demander de faire des propositions. Nous avons effectivement mis sur pied le processus pour lancer les classes bilingues. Ce processus a été repris par la DICS. Il y a un groupe de travail dans lequel les écoles de la Ville sont représentées par la Chef de Service. Lorsque ce projet se concrétisera, il pourrait y avoir des charges effectivement plus élevées pour la Ville. Peut-être qu'il faudra payer la moitié d'un enseignant, ça veut dire entre 50'000 et 70'000 francs. A ce moment-là il faudra de l'argent et on vous le demandera. Bien entendu, cela fera partie des montants que la Ville paye déjà pour les classes hors pot commun. Cependant, rajouter 10'000 francs à ce poste n'a pas de sens parce qu'il ne sera pas dépensé, comme vous le voyez déjà dans les comptes. Pour 2018, peut-

être que nous dépenserons un peu plus parce que nous avons justement lancé le projet de bilinguisme en engageant un expert, qui avait fait une première feuille de route. Cette dernière a été le déclencheur pour que la DICS reprenne ensuite le projet. Je ne peux que vous demander de ne pas soutenir cet amendement.

En ce qui concerne les transports scolaires, je dirais que cette discussion a quitté la sphère de compétence du Conseil communal au moment où le Conseil général a voté l'amendement proposant la gratuité. Je n'y reviendrai donc pas. C'est un match qui se déroule au sein du Conseil général avec l'utilisation de différentes stratégies.

Pour les crèches, je dirais que si les montants augmentent, c'est que nous avons des places supplémentaires qui vont se créer l'année prochaine. Nous avons Pop e poppa où nous aurons dix places, Château des enfants où il y aura cinq places et la Providence qui passera de 25 à 40 places. En ce qui concerne les subventions OFAS, je vous rappelle que les crèches gèrent elles-mêmes les finances. Nous ne faisons que de les subventionner. Quant au postulat, nous y répondrons dans les temps voulus. N'ayez crainte, vous aurez toutes les réponses que vous souhaitez, M. S. Zurich.

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière**. La Commission financière, n'ayant pas été saisie de ces projets d'amendements, ne peut pas se prononcer à leurs propos.

Le Président. M. J.-P. Wolhauser maintenez-vous formellement votre amendement?

**Wolhauser Jean-Pierre** (PLR). A la suite de la déclaration de Mme la Conseillère communale, je retire mon amendement. J'aimerais quand même que d'ici la fin de la législature, on puisse avancer avec ce projet de bilinguisme qui nous tient particulièrement à cœur dans cette enceinte.

**Le Président.** Mme E. Schneuwly-Aschwanden, pour le groupe libéral-radical, maintenez-vous formellement votre amendement?

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). Oui, je le maintiens.

Vote sur la rubrique 320.318.10 "Transports des élèves"

# <u>Vote</u>

Opposée à l'amendement de Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden, pour le groupe PLR, proposant de diminuer de 1'070'000 francs la rubrique 320.318.10 "Transports des élèves", la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 40 voix contre 33 et 1 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement de Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden, pour le groupe PLR): 40 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement de Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden, pour le groupe PLR): 33 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bettin Christophe (PLR), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), de Reyff Charles (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (PDC-PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Li Rosi Michaël (UDC), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Murith Simon (PDC-PVL), Papaux David (UDC), Richard Claude (PDC-PVL), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

S'est abstenue: 1 Heimgärtner Eva (CG-PCS)

N'a pas voté: 1 Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR)

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

# IV. POLICE LOCALE ET MOBILITE (pages 20 à 25)

**Le Président**. Il y a eu un problème technique. Nous allons vérifier si le vote a été pris en compte. Selon le relevé, votre vote a été pris en compte. Siège n° 97 a non voté, pardon, donc le vote n'a pas été pris en compte il est comptabilisé comme n'ayant pas voté. Pour chaque vote il y a des non votés donc nous n'allons pas refaire ce vote pour cette raison.

**Rugo Claudio** (PA). La rubrique 401.434.00 "Produit des parcomètres" est en chute libre. Elle passe de 4'950'000 francs à 4'750'000 francs, ce qui représente une perte de 200'000 francs pour la Ville de Fribourg. Alors, c'est vrai, cela laisse beaucoup de temps à M. P.-O. Nobs, Conseiller communal en charge de la Mobilité, pour compter toutes les places de parc libres en ville de Fribourg, qui se montent à 34'000 unités. A ce sujet, je précise que Fribourg n'est pas seulement la ville des habitants de Fribourg, Fribourg est capitale. Nous avons 330'000 personnes dans le canton de Fribourg qui transitent, tantôt pour venir à l'hôpital, tantôt pour aller chez le médecin, pour aller écouter un concert, ou encore pour aller au théâtre Equilibre. Je maintiens que le Parti des Artistes va lancer cette année un référendum qui s'intitule" l'automobiliste n'est pas un pigeon, c'est un voyageur".

**Schneuwly-Aschwanden Eleonora** (PLR). J'ai une question concernant la rubrique 401.312.00 "Electricité (Police)", où il y a un nouveau montant de 35'000 francs. Les années précédentes, il n'y avait aucun montant sous cette rubrique. Pourriez-vous me donner des explications?

**Gex Jean-Noël** (PLR). J'ai une question au sujet de la rubrique 400.410.10 "Affermage des affiches", où le montant a passé de 320'000 francs à 500'000 francs. Nous avons une augmentation des recettes de 180'000 francs. Je voudrais savoir si cela est dû au fait qu'il y a davantage d'affiches ou au fait que cela est plus cher.

**Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité**. Je reviens sur la première remarque de M. C. Rugo.

En effet, c'est un montant prudent basé sur la moyenne des cinq dernières années. De plus, vous avez pu le voir, il y a des projets de requalification des espaces publics qui impliquent la suppression de places de parc en surface. Cette suppression de places de parc en vue de requalifier des espaces publics produit des baisses de revenus. J'en veux pour preuve les projets de la Gare qui en supprimeront, la Haute Ecole de travail social, à la route des Arsenaux où on va pour pouvoir réaménager des

voies cyclables et supprimer 33 places de stationnement. En outre, dans le cadre d'un réaménagement voulu et discuté avec l'association de quartier Gambach-Guintzet, on va supprimer quelques places de parc à Gambach. Partout où il y a des parcomètres, lorsque nous supprimons des places de parc, cela implique des baisses de revenus. On peut activer différents leviers si l'on veut réaugmenter les revenus. On peut imaginer différentes options, mais aujourd'hui, en effet, nous nous basons sur une comptabilisation prudente.

Concernant la rubrique 400.410.10 "Affermage". La convention avec la SGA était arrivée à terme et nous avons fait un appel d'offres. A cet appel d'offre, deux concurrents ont répondu. Il y en avait un qui avait une offre très en-dessous des montants habituels que vous connaissez et un autre qui avait une offre très en-dessus des montants habituels que vous connaissez. Grâce à cet appel d'offres, et en faisant jouer la concurrence, nous avons pu améliorer les recettes et baisser d'environ 10% le nombre de surfaces d'affichage en ville, afin de ne pas créer trop de gênes visuelles à certains endroits.

Au sujet de l'électricité, les réponses se trouvent en page 17 du Message.

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière**. Je rebondis sur la remarque de M. Rugo. Comme je vous l'ai dit dans mon message introductif, la Commission financière a également estimé que ces recettes étaient très prudemment estimées et a souhaité qu'elles le soient moins à l'avenir.

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

# V. GENIE CIVIL, ENVIRONNEMENT ET ENERGIE (pages 26 à 36)

**Dreyer Jean-Luc** (PDC/PVL). A la rubrique 560.318.10 "Manifestations et sensibilisation", on ajoute un montant de 80'000 francs au budget, qui ne figurait pas au budget précédent, sans autres explications. De quoi s'agit-il? Quel est le but de ces manifestations? Envisage-t-on d'engager des gilets jaunes pour animer un peu la vie publique? A quoi vont servir ces 80'000 francs?

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Cette rubrique a effectivement été intégrée au budget pour la première fois. Au chapitre "Environnement", "Secteur énergie et développement durable", nous avons prévu différentes actions de sensibilisation. Nous aimerions renforcer la sensibilisation auprès de la population avec des manifestations pour la rendre attentive au tri des déchets et à l'utilisation des énergies. Nous allons aussi, dans ce cadre-là, sensibiliser la population à la transition énergétique au travers d'informations. Les montants y relatifs ont été intégrés dans cette rubrique.

Vous avez peut-être aussi vu que nous avons déjà acheté deux voitures à fonctionnant à l'énergie verte. Nous aimerions faire de la publicité là autour pour inciter la population à se joindre à cette transition énergétique.

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

# VI. URBANISME ET ARCHITECTURE (pages 37 à 44)

**Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité**. Je vous fais remarquer que, pour la première fois, nous avons intégré la prime ECAB au budget "Urbanisme et Architecture", qui était au préalable au dicastère des Finances. Vous trouvez ce montant à la page 38, sous la rubrique 610.318.10 "Primes ECAB".

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

## XII. INFORMATIQUE (page 45)

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière**. Je n'ai pas de remarques spécifiques sur ce chapitre. La Commission financière a obtenu exactement les mêmes informations que l'ancienne Commission informatique du Conseil général. Nous avons pu analyser ces données avec beaucoup de rigueur et nous étions très satisfaits de ce que nous avons pu lire.

**Gapany Joël** (PDC/PVL). J'ai deux questions. La première concerne la rubrique 700.311.00 "Installations et équipements". On trouve au budget 2019 un montant de 233'500 francs qui représente une augmentation de 95'500 francs par rapport au budget 2018. Si on se réfère au Message du Conseil communal, à la page 21, le montant qui figure au budget 2019 est de 188'500 francs avec un écart de 50'500 francs. Par ailleurs, les explications portent bien sur le montant de 50'500 francs. J'imagine qu'il s'agit d'une erreur dans le budget et que c'est bien le montant qui fut dans le Message qui doit être pris en compte. Autrement, il y aurait un problème dans l'explication.

Même remarque pour la rubrique 700.318.01 "Achat et maintenance des logiciels". On trouve au budget un montant de 983'490 francs avec une augmentation de 117'000 francs par rapport au budget 2018 de 866'290 francs. Dans le Message, à la page 21, on trouve pour le budget 2019 un montant de 1'008'490 francs avec un écart de 142'000 francs par rapport au budget 2018. Là encore, les explications portent sur le montant qui figure dans le Message. J'imagine donc que là aussi, le budget devra être corrigé en conséquence.

**Steiert Thierry, Syndic.** Je remercie M. J. Gapany pour la lecture très attentive du budget. Effectivement, je dois constater que les chiffres qui figurent en page 45 du budget et les chiffres qui figurent en page 21 Message ne concordent pas. Il doit y avoir soit une erreur sur la page 45 ou sur la page 21 du Message, mais je ne suis pas en mesure maintenant de vous dire où elle se situe. Je vais le faire d'ici la fin de la séance ou au plus tard d'ici la séance de demain soir.

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière**. Je n'ai pas non plus de réponse à donner. Il me semble avoir entendu parler de ceci, mais c'est très flou. Je suis en train de rechercher une explication dans mes documents.

**Le Président**. Comme annoncé par M. le Syndic, des informations complémentaires seront fournies d'ici le vote final par rapport à ce budget de fonctionnement.

**Page Maurice** (CG-PCS). Je me permets juste d'intervenir en tant que membre de la Commission financière. J'ai sous les yeux le classeur qui nous a été remis. Le détail des 233'500 francs est donné. Ces 233'500 francs constituent le chiffre correct à mon avis.

Le Président. Je vous remercie pour ce complément. Une vérification va être encore effectuée.

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière**. Dans le classeur que je n'avais pas ouvert, il y a un point "Acquisition de timbreuse et mise en service" pour 45'000 francs. J'avais noté "augmentation pas mise dans le Message en page 21", ce qui explique probablement la différence de 45'000 francs.

**Le Président**. Le montant faisant foi est-il celui inscrit dans le Message ou dans la demande du budget?

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière**. C'est le montant inscrit dans la demande de budget, pas celui du Message. Il s'agit donc du montant de 233'500 francs.

**Le Président**. Très bien. Concernant la rubrique 700.318.01, qui suscitait aussi une question, est-ce que là il y a aussi une réponse à apporter?

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Non, pas en l'état.

**Steiert Thierry, Syndic.** En consultant le classeur qui a été mis à la disposition de la Commission financière, on ne peut qu'arriver à la conclusion que les chiffres corrects sont ceux qui figurent à la page 45 et certainement pas ceux qui figurent dans le Message. Il doit y avoir une erreur dans le Message en page 21. Les chiffres qui figurent à la page 45 sont ceux qui correspondent aussi aux totaux du budget de ce chapitre-là et au total final du budget 2019. Ce sont clairement ces montants-là qu'il faut prendre en compte et pas ceux de la page 21 du Message.

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière**. Ce sont également les chiffres qui figurent dans le descriptif détaillé fourni à la Commission financière. Je vous confirme ce que vient de dire M. le Syndic.

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

XIII. CULTURE (pages 46 à 48)

**Gex Océane** (PLR). Je souhaite poser une question concernant le marketing urbain. Est-ce que les mesures prévues pour 2019 sont les mêmes que celles prévues en 2018?

**Murith Simon** (PDC/PVL). Ma question concerne la rubrique 800.318.20 "Mandats et projets" où l'on voit une petite augmentation. Le groupe PDC/PVL la salue d'une part parce que cela permettra de mettre en application, on l'espère, le projet de la Régie Immobilière Culturelle, qui fait suite à un postulat déposé par le groupe et aussi parce que les études vont porter sur la période de l'Avent, période charnière pour nos commerces locaux. Ils doivent bénéficier dans ce cas des meilleures conditions-cadre. Voici une remarque afin d'éviter des événements récents. Le Conseil communal devrait faire preuve d'un peu d'anticipation quant aux autorisations relatives aux horaires d'ouverture des magasins. Ma deuxième remarque est une question. Est-ce que relativement à cette réflexion quant à l'Avent entrent aussi en considération les illuminations de Noël dont la prise en charge permettrait

d'uniformiser l'esthétisme, de mutualiser les coûts en décharge des associations de quartier et des commerçants et de tenir également compte des impacts écologiques?

Dietrich Laurent, Directeur de la Culture. Concernant la question sur le marketing urbain, c'est un poste que nous n'arriverons pas à dépenser en 2018 pour cause de remplacement de l'équipe et de priorisation. Il est reporté à l'année prochaine au détail près que, dans l'intervalle, une grande réflexion a été menée avec le secteur de la Communication qui est à l'Administration générale et celui du Développement économique qui est aux Finances. Ces deux entités vont se rassembler pour plancher sur un projet, transversal pour l'ensemble de la Commune. A mon avis, c'est un mal pour un bien. Le projet va s'en doute s'améliorer.

Concernant la rubrique "Mandats et projets", en effet, les 75'000 francs se composent de 50'000 francs pour la période de l'Avent et de 25'000 francs pour d'autres projets dont la Régie Culturelle et la Journée de la Culture.

Pour la période de l'Avent, là-aussi, il y a une réflexion qui se fait de manière transversale avec les acteurs de la promotion. Tous les Services engagés dans la promotion et ceux qui seront aussi engagés dans la réglementation. Le moteur est plutôt culturel, parce que l'on a envie d'une démarche artistique sur la période de l'Avent. Cela peut se réaliser tant dans la décoration que dans les illuminations. Nous devrons bien sûr, concernant les aspects écologiques et énergétiques prendre contact avec le secteur du Développement durable, qui est chez Mme A. Burgener-Woeffray, laquelle va s'empresser de prendre la parole.

**Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité**. Effectivement, le souci évoqué par mon collègue est aussi le mien. L'éclairage de Noël oui, mais toujours selon une approche liée au développement durable. Je vous rends attentifs au fait que nous prévoyons un montant de 30'000 francs à la rubrique 523.314.10 pour l'éclairage de Noël.

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière**. J'ai une petite remarque à faire au sujet du marketing urbain. Pas sur le fond, mais sur la forme. La Commune de Fribourg ne fait pas de report de crédit. Aussi, lorsqu'elle n'utilise pas un montant, il tombe et elle le réinscrit au budget.

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

# IX. SPORTS (pages 49 à 53)

**Vonlanthen Marc** (PS). J'ai une question d'ordre général sur les rubriques 913 qui sont des postes liés à la patinoire. C'est une interrogation qui a déjà été soulevée tout à l'heure dans le rapport de la Présidente de la Commission financière. Serait-il possible d'avoir quelques informations, étant donné que la patinoire a changé de mains durant l'année 2018? De quelle façon cette transition comptable va-t-elle se dérouler?

**Bugnon Marc** (PDC/PVL). Ma question a trait à la rubrique 900.318.20 "Etudes et projets". Il est prévu d'y inscrire un montant de 30'000 francs dont 20'000 francs pour un mandat externe consistant à mener une analyse en vue d'établir "un Plan directeur des terrains de football de la Ville de Fribourg". Le Message, en page 22, de manière un peu abrupte, met cette étude en relation avec le Projet de revitalisation de la Sarine. Tel que formulé, cela peut surprendre, mais j'imagine que c'est

parce que ce projet conduirait à la réaffectation du secteur où se trouve actuellement le terrain du FC Etoile en l'Auge et donc à la perte d'un terrain de football de la Commune. Cela n'ira, soit dit en passant, pas sans résistance et sans vives réactions, probablement se sont-elles déjà manifestées à un stade ou l'autre du projet de revitalisation.

Ma question n'est pas celle-ci, c'est la suivante: est-il véritablement nécessaire d'avoir recours à un service externe pour ce genre d'analyse qui est, aux yeux du groupe PDC/PVL, parfaitement dans les cordes du Service des sports au demeurant nouvellement doté d'un coordinateur des sports, et qu'attend-on précisément de cette étude externe?

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). Ma question concerne le même poste que celui évoqué par M.M. Bugnon. Je trouve justifié qu'un Plan directeur des terrains de football de la Ville soit élaboré. D'un autre côté, il existe au sein de la population des besoins de faire du sport sans adhérer à un club. Pour défendre ces intérêts, j'aimerais savoir si la Ville a l'intention d'éliminer les terrains de football dans les quartiers résidentiels, comme c'est le cas dans le quartier du l'Auge. Vu que le sport et le football en particulier favorisent l'intégration sociale, il me semble important que les terrains de football déjà existants au milieu des quartiers résidentiels soient maintenus.

**Rugo Claudio** (PA). Je remercie tout d'abord M. J. Gapany qui a mis en lumière les cafouillages du Conseil communal au niveau comptable.

Ma remarque concerne également la rubrique 900.318.20 "Etudes et projets". Une sympathisante du Parti des Artistes a demandé à ce que l'accessibilité des Bains de la Motta puisse correspondre davantage aux personnes du troisième âge. Sur ce, j'ai contacté M. Pierre Gisler, Chef du Service des sports, qui m'a précisé qu'une chaise roulante est disponible pour celles et ceux qui ne peuvent pas entrer dans la piscine ou en sortir. Cela représente un grand attirail et une stigmatisation que certaines personnes âgées n'acceptent pas. J'espère que cette remarque sera entendue, soit à titre privé par M. Jean-Noël Gex, soit par M. Pierre-Olivier Nobs, pour améliorer, peut-être pas cette année mais au plus vite, l'accès aux Bains. L'exemple est donné par des escaliers qui peuvent être mobiles. Il en existe à la piscine de Belp. Il en existait, il y a fort longtemps, à la Motta. Je vous remercie de régler ce problème pour satisfaire les sympathisant-e-s du Parti des Artistes.

**Steiert Thierry, Syndic**. Avant de passer la parole à M. le Directeur des Sports pour les questions qui concernent les autres rubriques, j'aimerais juste apporter quelques précisions sur la question de M. M. Vonlanthen par rapport à la transition de la propriété de la patinoire communale dans le cadre du projet P1 et P2. Après de longues négociations avec L'Antre SA – on peut imaginer que ce genre de discussion ne se fait pas en l'espace d'une semaine ou deux – nous sommes maintenant arrivés à un consensus sur tous les points et le DDP sera signé demain matin à 8.00 heures. C'est déjà une étape importante qui sera ainsi franchie.

Par rapport aux chiffres qui figurent dans le budget 2019, en pages 50 et 51, sur les patinoires, il est clair qu'ils ne sont pas consolidés et ne peuvent pas l'être. Des chiffres consolidés ne seront disponibles qu'au moment où l'on aura terminé la première année complète d'exploitation sous le nouveau système. Il faut comprendre ces montants comme des autorisations d'engager des dépenses, ce qui est bien l'objet d'un budget. Toutefois, cela ne veut pas dire que les chiffres dans les comptes correspondront exactement à ce que l'on voit aujourd'hui dans le budget. Il faut bien comprendre qu'aujourd'hui, nous sommes en négociation sur les conditions d'exploitation de la patinoire communale, la P1, et de la P2 qui restera propriété de la Ville, sachant que la patinoire communale, la P1,

qui sera maintenant propriété de L'Antre SA, sera aussi partiellement utilisée par les écoles, le public et les clubs amateurs de la Ville et que la P2, la patinoire d'entraînement propriété de la Ville et qui le restera sera inversement partiellement aussi utilisée par Gottéron. Ces utilisations croisées ainsi que toutes les autres prestations qui sont fournies par la Ville, notamment des prestations de nettoyage autour de la P1 ou d'autres interventions, feront l'objet de facturations réciproques et de compensations dans le cadre de ces conventions d'exploitation. Ceci ne pourra être le cas que dans les mois à venir. Une fois que la P1 sera terminée, une consolidation sera bien sûr faite.

Je laisse le Directeur des Sports fournir d'autres détails sur ces éléments-là.

**Nobs Pierre-Olivier, Directeur des Sports.** Je ne vais pas redire ce que M. le Syndic a dit, je vais simplement dire le Service des Sports, celui des Finances et l'Ingénieur de Ville, en tant que chef de projet, sont actifs et collaborent pour préserver les intérêts de la Ville dans ce dossier. J'ai entendu l'impatience de différentes personnes, des différents groupes et également de la Commission financière. Je pense que le Conseil communal la trouve totalement compréhensible.

Ce que nous avons fait et ce que nous sommes en train de faire, c'est d'identifier toutes les factures en lien avec l'entretien et de l'exploitation de la patinoire P1. Il est en effet important de démêler l'écheveau. Ce travail est en cours.

Concernant les interventions du personnel des Sports. Dans la P1, aujourd'hui, le personnel des Sports doit établir des rapports, savoir qui fait quoi, quand, à quel moment, ceci de manière à ce que dans le cadre des discussions et des négociations que nous avons en lien avec la convention de fusion, discussions qui vont devoir notamment reprendre. Il faut que l'on puisse refacturer de manière précise les interventions de la Ville au propriétaire soit au club puisque ces éléments restent encore à finaliser et consolider. Cependant, comme l'a dit notre Syndic, il faudra bien finaliser ce chantier et ce n'est qu'après probablement une première année d'exploitation que nous pourrons réellement voir les incidences sur le poste 913. Je répète qu'un budget est une autorisation de dépenser et non pas une obligation. Le Service des sports fera de son mieux pour respecter et défendre les intérêts de la Ville de Fribourg et de sa population.

**Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité**. Nous discuterons demain du budget des investissements. Nous avons une rubrique à la page 41 qui parle aussi de la patinoire de Saint-Léonard. Je vous propose de me poser la question demain pour savoir comment sont réparties les charges entre L'Antre SA et la Ville de Fribourg.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur des Sports. Vous aurez compris que la patinoire est un dossier transversal. J'en viens à la rubrique 900.318.20 "Etudes et projets" 30'000 francs dont 20'000 francs sont destinés à une étude croisée besoins/moyens des clubs de sports. Cette étude est provoquée, comme vous avez pu le comprendre, par le projet de revitalisation de la Sarine. Si vous regardez une carte de la ville de Fribourg, vous constatez que le terrain de Central se trouve dans le secteur concerné. Si l'on continue à descendre la Sarine, il y a en effet le terrain d'Etoile-Sport. Si l'on continue, il y a des terrains d'entraînement, notamment au Grabensaal. On se rend compte que le projet de revitalisation de la Sarine représente une épée de Damoclès au-dessus les terrains. J'aimerais juste dire que pour celui d'Etoile-Sport,- je l'ai dit dans la presse donc je peux le répéter sans souci dans ce plénum- tant que je serai Conseiller communal, on ne touchera pas à ce terrain pour de nombreuses raisons. Parmi celles-ci il y a des raisons hydrographiques qui ne justifient pas l'emprise de ce terrain

pour le projet de renaturalisation de la Sarine. Je pense que ce terrain, en effet, n'a pas trop de soucis à avoir.

Néanmoins, vous avez pu voir dans le Plan financier que nous avons d'autres besoins en matière de football, notamment au Schoenberg, où le Conseil communal, déjà lors de la législature précédente, a essayé de doter ce quartier d'un terrain.

Nous faisons cette étude pour bien comprendre les besoins de tous les clubs de la Ville en matière de terrains, d'heures de jeux, de terrains d'entraînements, ou encore de buvettes. En effet, les buvettes servent souvent à financer les clubs. Il s'agira aussi de voir si avec ce que l'on a, on arrive à couvrir ces besoins ou non. Pourquoi un mandat externe? Parce que je pense qu'un mandat externe pourra être beaucoup plus objectif pour réaliser cette étude.

Le contexte de la fusion est un autre élément important. Je discutais il y a quelques mois avec un collègue responsable des Sports dans une commune du périmètre de fusion qui m'a dit: " c'est quand même malheureux, nous aurions besoin d'un terrain de foot mais nous n'avons pas d'argent". Je lui ai dit: "c'est quand même malheureux parce que, chez nous, nous aurions besoin d'un terrain de foot, nous avons de l'argent au Plan financier, mais nous n'avons pas de terrain. Or toi, dans ta commune, tu n'as pas l'argent mais tu as le terrain". L'idée est également de prendre contact, et je l'ai déjà fait, dans le cadre des rencontres intercommunales qui permettent à tous les responsables des Sports des communes du Grand Fribourg d'essayer d'élargir les horizons et de voir quels sont les besoins et moyens en matière de football dans le cadre du périmètre de fusion. Villars-sur-Glâne a immédiatement dit oui et je trouve que c'est très positif. C'est vrai que plutôt que de vivre dans le passé dans lequel chaque village avait son terrain de foot ou chaque quartier son terrain de foot, l'urbanisation d'une ville et d'une agglomération peut amener à adopter une vision d'ensemble. Vu la complexité de la chose, j'ai préféré donner ce mandat à l'extérieur.

M. C. Rugo, la rubrique 900.318.20 "Etudes et projets" ne concerne pas les Bains de la Motta qui est une société anonyme. Toutefois, cela ne veut pas dire que votre question est dénuée de sens. L'accès des personnes à mobilité réduite est tout à fait important. Il est important de garantir l'accès des personnes à mobilité réduite aux installations sportives. Cette question devrait être adressée au Conseil d'administration des Bains de la Motta qui alors, je m'en porte garant en tant que Président du Conseil d'administration, l'étudiera sérieusement.

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

## X. INSTITUTIONS ET ASSURANCES SOCIALES (pages 54 à 55)

de Weck Antoinette, Directrice des Affaires sociales. Ce chapitre n'existe plus. Il a été incorporé à l'aide sociale depuis l'année passée.

# XI. AIDE SOCIALE (page 56 à 57)

Pas d'observations. Adopté.

XII.	CURATELLES D'ADULTES 8PAGE 58)	
Pas d'o	bservations. Adopté.	
XIII.	AGGLOMEATION (page 59)	
Pas d'o	bservations. Adopté.	
	BUDGET PAR NATURE (pages narcisses)	
Pas d'o	bservations. Adopté.	
<b>Le Président</b> . Nous en avons terminé avec l'examen du budget de fonctionnement 2019 de la Commune. Nous passerons aux points suivants demain soir. Je vous rappelle que la séance débutera à 19.00 heures et, conformément à la proposition faite dans les communications du Président, nous pouvons maintenant aller boire un verre au café du Gothard.		
La séance est levée à 22.27 heures.		
Fribourg, le 22 janvier 2019/MM/nm/ib/jf		
AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG		
	Le Président:	Le Secrétaire de Ville adjoint:
	Julien VUILLEUMIER	Mathieu MARIDOR
		La Secrétaire de Ville:
		Catherine AGUSTONI